

MINE  
CANADIAN  
MALARTIC

# RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020



# TABLE DES MATIÈRES

## Développement durable ..... 6

À propos de ce rapport .....	6
Partenariat Canadian Malartic .....	7
Nos valeurs .....	8
Nos étapes pour opérer .....	9
Démarche d'élaboration du rapport de développement durable 2020 .....	10
Mot de la direction .....	12
Politique de développement durable .....	13
Parties prenantes .....	17

## Mine Canadian Malartic..... 19

Portrait 2020.....	19
<i>Gouvernance</i> .....	21
<i>Complexe minier et opérations d'envergure</i> .....	22
Portrait financier 2020.....	24
Projet Odyssey.....	25
Projet Extension Malartic .....	27
Un acteur majeur du développement économique local .....	28
<i>Une gouvernance locale</i> .....	28
<i>Un employeur de premier plan</i> .....	28
<i>Un partenaire d'affaires incontournable</i> .....	32

## Santé et sécurité du travail ..... 33

Fréquence combinée .....	34
COVID-19 : une nouvelle réalité .....	35
<i>Travailleurs de l'extérieur</i> .....	37
Un programme de prévention en santé et sécurité au service de tous les employés .....	39
<i>Comité santé et mieux-être</i> .....	40
<i>Principales activités en santé et sécurité</i> .....	40
<i>Comité santé-sécurité</i> .....	42
<i>Mesures d'urgence et gestion de crise</i> .....	43
<i>Succès en santé et sécurité</i> .....	44

## Environnement..... 45

Utilisation de l'eau .....	46
Conformité environnementale : une priorité de chaque instant .....	49
Un éventail de solutions pour atténuer les impacts .....	50
<i>Qualité de l'air</i> .....	50
<i>Bruit</i> .....	52
<i>Sautages</i> .....	54
Énergie et changements climatiques .....	55
Gestion des matières .....	57
<i>Déversements</i> .....	57
<i>Recyclage</i> .....	58
Gestion des résidus, des stériles et du mort-terrain .....	60
Biodiversité et protection de l'environnement .....	64
<i>Programme de suivi environnemental</i> .....	66
<i>Vers le développement minier durable</i> .....	66
<i>Code international de gestion du cyanure</i> .....	67
<i>Restauration du site</i> .....	68

## Employés ..... 69

Rencontre avec la direction .....	69
Avantages sociaux.....	70
Formation .....	72
Stages et emplois d'été .....	75
Code de déontologie .....	77
Engagement et plan d'action .....	78
Retour au travail et conciliation vie professionnelle et familiale .....	79
Préparation à la retraite .....	79
Des politiques fortes.....	80
Comité bonne entente .....	81
Vigilance sur l'intégrité .....	81
Politique alcool, drogues et médicaments .....	82

<b>Communauté</b> .....	<b>83</b>
De nombreux outils et espaces de dialogue.....	83
Local de relations avec la communauté .....	85
Gestion des préoccupations et des plaintes .....	86
Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic.....	88
Le Guide de cohabitation.....	89
<i>Programme de compensation</i> .....	90
<i>Programme de revente des propriétés acquises</i> .....	91
<i>Des équipements au service de l'atténuation des impacts</i> .....	92
Programme de revitalisation.....	93
Projet Odyssey : démarche d'information et de consultation.....	94
Suivi des composantes sociales et économiques .....	95
Soutien à la communauté .....	97
<i>Des interventions variées répondant aux besoins du milieu</i> .....	97
<i>Dons et commandites</i> .....	98
<i>Travaux de recherche et développement</i> .....	101
<i>Le Fonds Essor Canadian Malartic : au service d'un développement durable</i> ....	101
<i>Écomalartic</i> .....	104
Entente de collaboration historique avec 4 Premières Nations.....	104



# Liste des figures et tableaux

## Liste des figures :

<b>Figure 1</b> - Structure simplifiée de gouvernance de Mine Canadian Malartic.....	21
<b>Figure 2</b> - Complexe minier de Malartic .....	22
<b>Figure 3</b> - Parcours du minerai.....	23
<b>Figure 4</b> - Évolution de l'effectif total d'employés de Mine Canadian Malartic entre 2015 et 2020.....	30
<b>Figure 5</b> - Répartition géographique des employés en 2020.....	31
<b>Figure 6</b> - Évolution de la fréquence combinée en santé et sécurité entre 2014 et 2020 .....	34
<b>Figure 7</b> - Volets d'intervention du plan de mesures d'hygiène et de prévention de MCM .....	35
<b>Figure 8</b> - Logiciel de prédiction des poussières .....	51
<b>Figure 9</b> - Carte de localisation des stations de mesure de qualité de l'air et des stations acoustiques fixes .....	53
<b>Figure 10</b> - Heures cumulées en formation .....	73
<b>Figure 11</b> - Moyenne d'heures de formation par employé.....	73
<b>Figure 12</b> - Moyenne d'heures de formation répartie par sexe .....	74
<b>Figure 13</b> - Carte des zones visées par les compensations pour l'année 2019 .....	90
<b>Figure 14</b> - Pourcentage des sommes remises à la communauté en 2020 par le FECM .....	102

## Liste des tableaux :

<b>Tableau 1</b> - Valeur économique directe générée et distribuée par Mine Canadian Malartic en 2020 .....	24
<b>Tableau 2</b> - Paiements effectués aux gouvernements en 2020 (municipal, provincial et fédéral).....	24
<b>Tableau 3</b> - Investissements en environnement en 2020.....	45
<b>Tableau 4</b> - Utilisation de l'eau en fonction de la source en 2020 .....	46
<b>Tableau 5</b> - Évolution du prélèvement d'eau en mètres cubes entre 2014 et 2020.....	47
<b>Tableau 6</b> - Estimation des émissions de gaz à effet de serre et de la production de métaux précieux entre 2014 et 2020 .....	56
<b>Tableau 7</b> - Volumes de matières résiduelles générées entre 2014 et 2020.....	58
<b>Tableau 8</b> - Volume de recyclage par matériau entre 2014 et 2020.....	59
<b>Tableau 9</b> - Quantités totales de mort-terrain, de résidus et de stériles extraites en 2020.....	60
<b>Tableau 10</b> - Projets réalisés au parc à résidus et en gestion de l'eau en 2020.....	63
<b>Tableau 11</b> - Type et nombre de plaintes reçues par Mine Canadian Malartic en 2020 .....	87
<b>Tableau 12</b> - Thématiques abordées lors de la démarche d'information et de consultation pour le Projet Odyssey.....	94
<b>Tableau 13</b> - Contributions de MCM à des activités de recherche et développement en 2020 .....	101

## Développement durable



## À PROPOS DE CE RAPPORT

### Intégrité et transparence

L'équipe de Mine Canadian Malartic (MCM) est responsable de la préparation et de l'intégrité des renseignements fournis dans le Rapport de développement durable 2020.

Celle-ci estime que ces renseignements reflètent fidèlement les initiatives et les résultats de son rendement en matière de durabilité et de responsabilité sociale dans le cadre de la dernière année.

Le contenu du présent rapport a été validé à l'interne par les responsables du développement durable et de la responsabilité sociale.

### Nous souhaitons vous entendre

Vous pouvez nous aider à améliorer notre rapport de développement durable ou contribuer à l'amélioration de nos pratiques sur le plan social, économique et environnemental en nous soumettant vos idées, questions ou commentaires à [relationscommunautaires@canadianmalartic.com](mailto:relationscommunautaires@canadianmalartic.com).

## PARTENARIAT CANADIAN MALARTIC

La mine à ciel ouvert et l'usine de traitement, construites par Corporation Minière Osisko, ont amorcé une production commerciale en mai 2011. En juin 2014, Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée ont fait l'acquisition d'Osisko et ont créé Canadian Malartic GP (le « Partenariat Canadian Malartic ») pour assurer la gestion et l'exploitation de la mine Canadian Malartic.

La publication de ce rapport fait partie de l'engagement du Partenariat Canadian Malartic de mettre régulièrement à jour ses parties prenantes à propos de ses projets, ses activités et ses réalisations visant à faire progresser le développement durable dans l'entreprise.

### Vision

La vision du Partenariat Canadian Malartic est de bâtir une organisation solide, dotée d'une stratégie d'affaires permettant d'offrir un milieu de travail de choix à ses employés, de contribuer au bien-être et au développement social de sa communauté d'accueil et de générer des rendements supérieurs à long terme pour nos sociétés mères, Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée, et leurs actionnaires.

### Principes

Nos priorités consistent à assurer la sécurité de nos employés, à engager un dialogue respectueux et à travailler en collaboration avec les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités, tout en respectant l'environnement et en adoptant des pratiques exemplaires.

# NOS VALEURS, NOTRE FAÇON D'ÊTRE

À l'automne 2020, nous avons dévoilé les trois valeurs principales qui orientent nos actions et guident nos décisions au quotidien. Ces valeurs sont ancrées dans nos façons de faire et constituent littéralement NOTRE FAÇON D'ÊTRE.

## Ensemble

Nous sommes une équipe de gens mobilisés qui s'enrichit de la diversité et des forces de chacun pour bâtir et travailler ensemble vers des objectifs communs.

## Engagement

Pour nous accomplir et réussir, nous avons la détermination d'agir avec respect, dévouement et dépassement.

## Innovation

C'est en sortant des sentiers battus que nous nous surpassons au quotidien pour trouver des solutions novatrices aux défis rencontrés.

L'identification et la définition de nos valeurs résultent d'un exercice rigoureux s'échelonnant sur plusieurs mois et qui comprenait notamment des groupes de discussion avec des employés de différents secteurs. Nos valeurs sont ainsi définies de façon à favoriser une compréhension commune. Elles s'intègrent à nos comportements, à nos décisions et à nos actions.

ENSEMBLE  
ENGAGEMENT  
INNOVATION

# NOTRE FAÇON D'ÊTRE

# NOS ÉTAPES POUR OPÉRER

Nous mettons un point d'honneur à faire respecter trois étapes pour opérer qui structurent le travail au quotidien et que tous les travailleurs doivent appliquer sur notre site, sans exception.



1 | Est-ce **sécuritaire** pour les employés?



2 | Est-ce que le **respect de l'environnement et de la communauté** est assuré?



3 | Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

# DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

## Notre inspiration : l'application de notre politique de développement durable et de nos outils de gestion

Le développement durable fait partie intégrante de notre stratégie d'affaires. Nous travaillons à créer de la valeur pour nos sociétés mères et leurs actionnaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent.

Nous avons une politique de développement durable qui est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé et de la sécurité, de l'environnement et des relations avec nos employés et nos communautés d'accueil. Cette politique est fidèle à nos valeurs et à nos trois étapes pour opérer.

Le présent rapport témoigne de nos engagements et représente notre reddition de comptes relative à l'économie, la santé et sécurité, l'environnement et la communauté, incluant nos employés, pour l'année 2020.



Pour ce faire, les informations présentées dans ce document ont été associées avec les différents éléments de notre politique de développement durable ainsi que différents outils de gestion qui guidaient et encadraient nos opérations en 2020, par exemple, notre :

- Code de déontologie;
- Politique relative à la vigilance et l'intégrité;
- Programme de suivi environnemental;
- Politique de gestion des rejets miniers;
- Politique de résolution des préoccupations et des plaintes;
- Guide de cohabitation;
- Code international de gestion du cyanure [www.cyanidecode.org](http://www.cyanidecode.org); et
- Initiative *Vers un développement minier durable* (VDMD). <https://mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable/>



## MOT DE LA DIRECTION

L'année 2020 passera à l'histoire avec cette pandémie qui nous a frappés de plein fouet et qui a chamboulé nos vies. Nos réactions et gestes posés pour y faire face nous démontrent, entre autres, que les valeurs qui nous habitaient depuis longtemps, mais que nous avons adoptées officiellement à l'automne, étaient déjà bien ancrées dans nos pratiques.

Jamais nous n'avons eu besoin de travailler autant ensemble, de faire preuve d'engagement et d'innovation. Notre façon d'être, surtout en cette période hors du commun, a démontré à nouveau que la santé et la sécurité de tous les travailleurs sont toujours aussi primordiales pour notre entreprise.

Bien que nos activités aient été réduites au minimum pendant trois semaines au printemps 2020, nous avons tout de même eu le privilège de pouvoir poursuivre nos opérations et d'honorer nos engagements. Avec plus de 2 100 travailleurs à temps plein sur le site, nous avons, encore cette année, respecté à 100 % les normes au niveau du bruit, de la qualité de l'eau et de l'air. Dans ce dernier cas, cela représente 2 064 jours consécutifs depuis mai 2015. Je lève mon chapeau à toute l'équipe!

Nous avons également su ajuster nos pratiques avec la population. Bien que le Local des relations avec la communauté ait été fermé pendant presque trois mois, tous les programmes prévus au Guide de cohabitation, y compris le programme de revitalisation, se sont poursuivis, notamment à distance. De plus, nous avons continué de

soutenir plusieurs organisations de la région qui ont vu, elles aussi, leur réalité changer.

Notre approche de développement durable nous a menés, après deux ans de travaux concertés, à signer une entente historique de collaboration avec quatre Premières Nations de la région. Il s'agissait alors d'une première dans la région pour une entreprise minière en activité. Nous souhaitons, de part et d'autre, que cette entente génère des retombées positives à long terme.

Enfin, l'année 2020 témoigne également de la volonté du Partenariat Canadian Malartic d'assurer la longévité de ses activités à Malartic. Le début des travaux d'excavation d'une rampe d'accès de la mine Odyssey marque ainsi le développement d'un des plus importants projets miniers aurifères souterrains au Canada.

La COVID-19 est devenue un risque qui fait maintenant partie intégrante de la gestion continue de nos activités. L'année 2020 aura été riche en émotions. Nous avons su nous adapter et mettre les efforts nécessaires pour maintenir le cap. À tous les travailleurs qui sont à l'œuvre chaque jour, je vous remercie et vous souhaite une bonne lecture de *notre* rapport!

**Serge Blais, ing.**

*Vice-président Opérations*



## POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE\*

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie d'affaires de Canadian Malartic GP (le « Partenariat »). Nous travaillons à créer de la valeur pour nos actionnaires et nos partenaires tout en contribuant à la prospérité de nos employés et des communautés qui nous accueillent. Nous croyons qu'à travers un dialogue soutenu avec nos employés et nos parties prenantes, un engagement à s'acquitter de nos obligations réglementaires et une attention particulière portée à l'amélioration continue de notre performance, nous pouvons obtenir et maintenir l'acceptabilité sociale et assurer la pérennité de nos activités. Cette vision de développement durable fait partie de nos valeurs et est mise en œuvre à travers l'application d'un système de gestion de la santé-sécurité, de l'environnement et des relations avec nos employés et nos communautés d'accueil. Cette vision s'articule autour des engagements présentés dans les pages qui suivent.

\* Une version modifiée de la Politique de développement durable du Partenariat a été adoptée le 8 avril 2021 par son Comité de gestion et est disponible sur notre site Web. La version présentée dans ce rapport est celle qui était en vigueur en 2020.



## 1. Santé-sécurité

Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire en :

- a) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risque et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place;
- b) maintenant des mesures de contrôle appropriées et en reconnaissant que les blessures, les maladies professionnelles et les décès peuvent être évités et que l'application des mesures de contrôle pertinentes est une responsabilité conjointe du Partenariat, des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs;
- c) promouvant la santé et le bien-être et en établissant des programmes afin de les protéger;
- d) fournissant à nos employés et à nos entrepreneurs une formation appropriée en santé-sécurité;
- e) fournissant à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace;
- f) utilisant de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations;
- g) s'assurant que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place;
- h) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus; et
- i) effectuant des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration.



## 2. Environnement

Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et à maintenir sa viabilité et sa diversité pour les générations futures en :

- a) utilisant efficacement les ressources naturelles;
- b) adoptant des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et de nos émissions;
- c) adoptant des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques et en utilisant efficacement l'énergie;
- d) effectuant la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement;
- e) intégrant la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production;
- f) évaluant les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement;
- g) effectuant des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration;
- h) s'assurant que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'événements imprévus; et
- i) restaurant nos sites miniers afin d'en assurer la stabilité physique et chimique, en consultation avec les communautés et, lorsque possible, en effectuant de la restauration progressive.



### 3. Employés et communautés

Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés et nos communautés d'accueil, en :

- a) favorisant un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés et nos communautés d'accueil;
- b) fournissant des conditions de travail justes et compétitives et en favorisant le développement des compétences;
- c) traitant nos employés et partenaires de façon juste et équitable et en leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjudices;
- d) veillant à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail;
- e) mettant en place un mécanisme de règlement des différends équitables et non-discriminatoires pour nos employés et nos communautés d'accueil;
- f) assurant un milieu de travail exempt d'alcool et de drogue;
- g) bâtissant des relations à long terme avec nos communautés d'accueil;
- h) contribuant au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local;
- i) contribuant au développement socio-économique des communautés d'accueil par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires ainsi que dans des projets structurants pour leur viabilité socio-économique à long terme;
- j) respectant les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités ; et
- k) travaillant en partenariat avec les peuples autochtones pour établir une relation mutuellement bénéfique, coopérative et productive, fondée sur une approche caractérisée par des communications bidirectionnelles, des consultations et des partenariats efficaces.

## PARTIES PRENANTES

Ce rapport est publié à l'intention des parties prenantes intéressées par nos opérations. Il constitue à la fois un portrait de nos activités sur une base annuelle et un outil de référence privilégié.

MINE  
CANADIAN  
MALARTIC



Les employés et ceux des entrepreneurs

Les citoyens de Malartic et de Rivière-Héva

Les investisseurs actuels et potentiels de nos sociétés mères

Les municipalités et les gouvernements

Les partenaires communautaires

Les Premières Nations

Les groupes environnementaux

Les membres de l'industrie minière

Les fournisseurs

Les médias

Toute personne ou groupe intéressés par nos activités



Visitez notre section Développement durable

<https://canadianmalartic.com/fr/developpement-durable/>



## Mine Canadian Malartic



# PORTRAIT 2020

Le Partenariat Canadian Malartic, également connu sous le nom de Mine Canadian Malartic (MCM), est détenu à parts égales par les sociétés Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée. Avec ses fosses Canadian Malartic et Barnat, MCM constitue la plus grande mine d'or à ciel ouvert au Canada. Celle-ci est située à Malartic, en milieu urbain, au cœur de la ceinture aurifère abitibienne.

Avec l'exploitation de la fosse Barnat, MCM maintiendra ses activités d'extraction à ciel ouvert jusqu'en 2029.

En 2020, la production d'or de MCM a été près de 15 % inférieure à la production d'or enregistrée en 2019. Cette diminution s'explique essentiellement par la réduction au minimum des opérations pendant trois semaines, au printemps 2020, puis à la reprise graduelle de celles-ci à compter du 15 avril.

- 20 millions de tonnes de minerai traité à l'usine
- 568 634 onces d'or produites

### LE CAMP MINIER DE MALARTIC

La propriété actuelle de MCM a fait l'objet d'exploitation minière dès le début des années 1930 et pendant près de 50 ans. Au fil des ans, quatre producteurs aurifères y ont opéré des mines souterraines :

- Canadian Malartic Gold Mines Limited
- East Malartic Gold Mines Limited
- Barnat-Sladen Mines Limited
- Malartic Gold Fields Limited



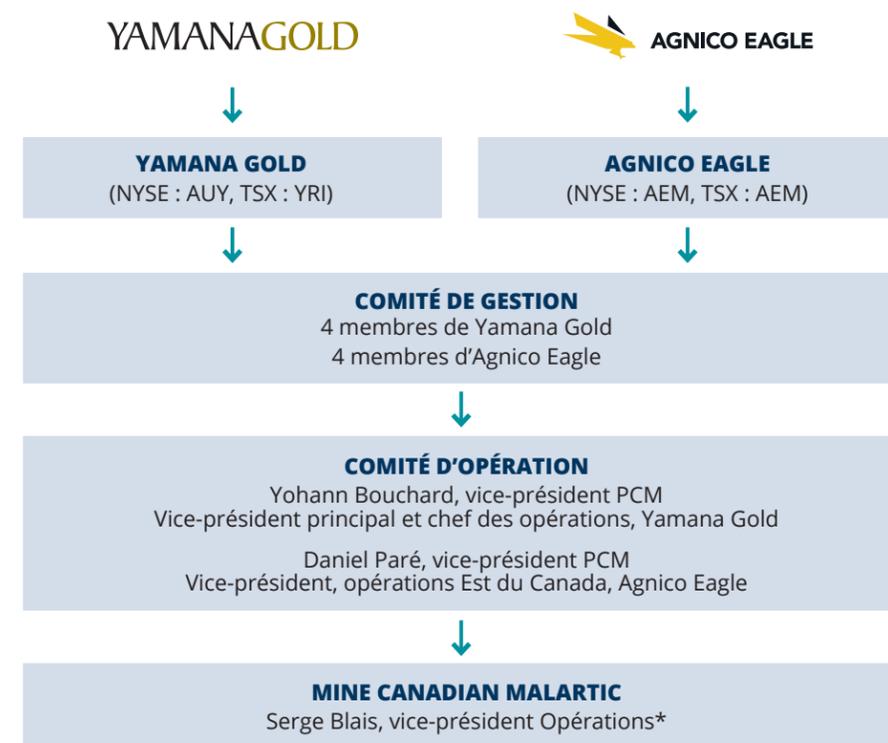
## GOUVERNANCE

Canadian Malartic GP (Partenariat Canadian Malartic ou MCM) est une société en nom collectif détenue directement et indirectement par Yamana Gold Inc. et Mines Agnico Eagle Limitée. Chacune de ces sociétés canadiennes, dont le siège social est situé à Toronto, contrôle, en définitive, 50 % des parts du Partenariat. Ses activités sont dirigées par un comité de gestion de huit membres, soit quatre membres provenant de chacune de ces deux sociétés mères.

Pour en savoir plus sur les rapports financiers :

- Yamana Gold Inc. : [www.yamana.com](http://www.yamana.com) (en anglais seulement)
- Mines Agnico Eagle Limitée : [www.agnicoeagle.com](http://www.agnicoeagle.com)

Figure 1 - Structure simplifiée de gouvernance de MCM



Cette structure de gouvernance fait en sorte qu'il n'y a pas de distinction entre l'entreprise, au sens corporatif, et son établissement. Cette précision s'avère importante dans un contexte d'application des protocoles de l'initiative *Vers un développement minier durable* de l'Association minière canadienne qui marque la différence des obligations entre un siège social et ses installations.

\* Serge Blais qui était directeur général de la mine Canadian Malartic depuis 2015, a été promu au poste de vice-président Opérations pour le Partenariat Canadian Malartic le 1<sup>er</sup> juin 2021.

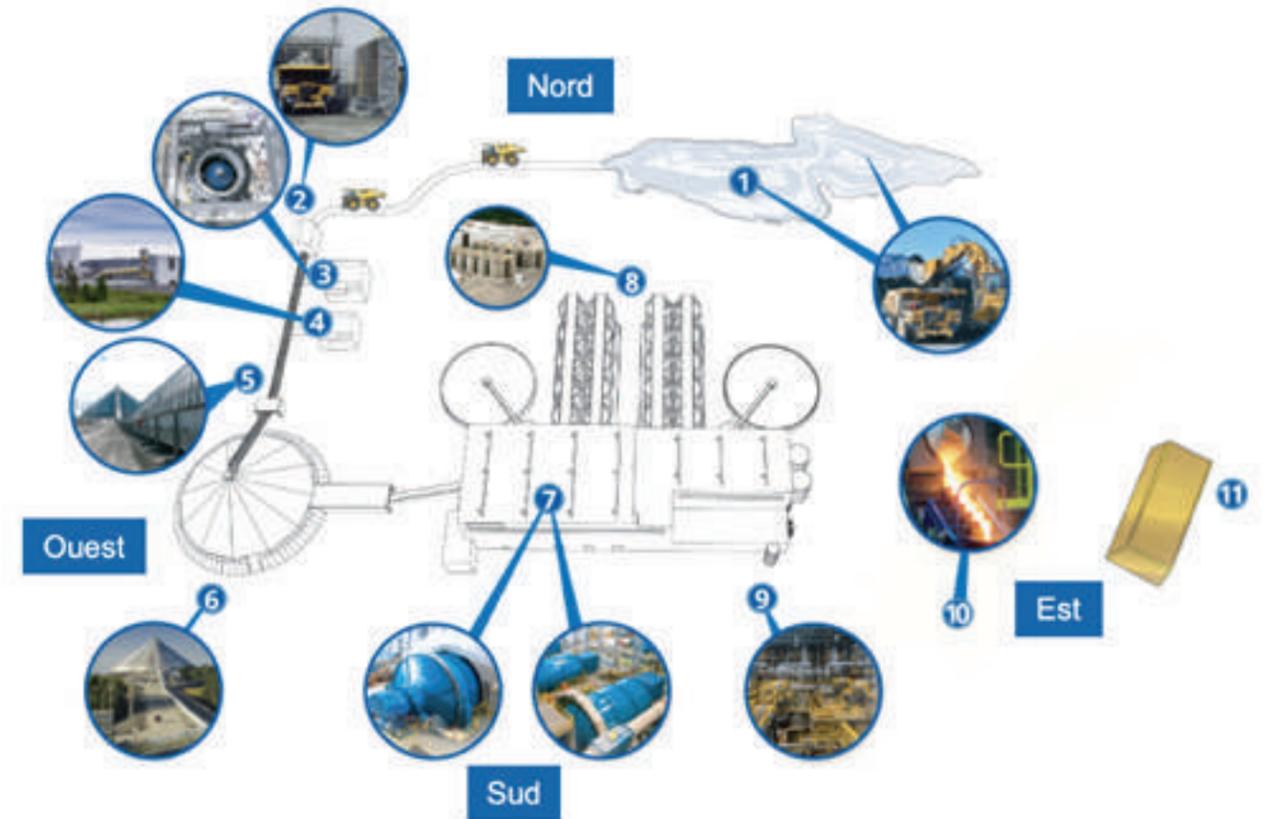
# COMPLEXE MINIER ET OPÉRATIONS D'ENVERGURE

Figure 2 - Complexe minier de Malartic



- A-** Zone de concassage
- B-** Zone d'entreposage du minerai
- C-** Usine de traitement du minerai
- D-** Parc à résidus
- E-** Bâtiment administratif et garage
- F-** Fosses
- G-** Halte à stérile

Figure 3 - Parcours du minerai



- 1-** Extraction du minerai des fosses
- 2-** Concassage primaire du minerai
- 3-** Concassage secondaire du minerai
- 4-** Alimentation d'appoint au cheminement du minerai
- 5-** Acheminement du minerai à la zone d'entreposage
- 6-** Entreposage du minerai
- 7-** Broyage du minerai
- 8-** Procédé de lixiviation
- 9-** Procédé d'extraction de l'or
- 10-** Coulée d'or
- 11-** Démoulage et nettoyage du lingot

# PORTRAIT FINANCIER 2020

En tant qu'un des principaux employeurs privés de la MRC de La Vallée-de-l'Or, MCM a une responsabilité sur le plan économique qui prend forme à travers plusieurs leviers de développement et de contribution.



**Tableau 1 - Valeur économique directe générée et distribuée par MCM en 2020**

Poste de dépenses	Montant
Revenus	1 269 959 000 \$
Coûts d'opération	716 123 000 \$
Masse salariale et avantages sociaux	118 255 000 \$

**Tableau 2 - Paiements effectués aux gouvernements en 2020 (municipal, provincial et fédéral)**

Poste de dépenses	Montant
Impôts miniers	87 900 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par l'employeur)	8 376 000 \$
Taxes sur les salaires (versées par les employés)	35 292 000 \$
Taxes municipales	3 440 000 \$
Taxes scolaires	99 000 \$

La Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE) présente les obligations en matière de présentation de rapports et de transparence dans le secteur extractif canadien, notamment pour contribuer aux efforts mondiaux visant à enrayer la corruption dans le secteur. MCM se conforme à ces exigences du gouvernement du Canada. Les rapports soumis en vertu de la Loi sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.rncan.gc.ca/nos-ressources-naturelles/mines-materiaux/exploitation-miniére-materiaux/lmtse/18183>

Il a été établi que les exigences de déclaration des paiements prévues dans la législation québécoise correspondent aux objectifs des exigences de déclaration prévues par la LMTSE et sont un substitut acceptable aux exigences énoncées à l'article 9 de la LMTSE.

# PROJET ODYSSEY

## UN PROJET EN PROFONDEUR

Le Projet Odyssey s'inscrit dans le développement du camp minier du Partenariat Canadian Malartic.

Situé à environ 3 km à l'est de l'entrée de la ville de Malartic, le Projet Odyssey consiste à mettre en valeur la continuité du gisement des fosses Canadian Malartic et Barnat par l'entremise de quatre principales zones minéralisées en profondeur. Nous avons débuté des travaux de construction qui permettront de faire passer le Projet Odyssey au statut d'une exploitation d'ici les prochaines années. On estime la durée de vie de la future mine Odyssey jusqu'en 2039.

L'exploitation se fera au moyen de galeries souterraines et nécessitera, entre autres, l'aménagement d'un puits et d'une rampe pour accéder aux zones minéralisées ainsi qu'un nouvel accès à la route 117. Les travaux d'excavation de la rampe ont débuté en décembre 2020 et s'échelonneront sur environ deux ans. Celle-ci permettra de mieux définir les différentes zones minéralisées du Projet Odyssey et, une fois réalisée, offrira la possibilité d'effectuer de l'échantillonnage en vrac d'une quantité pouvant atteindre 40 000 tonnes de minerai.



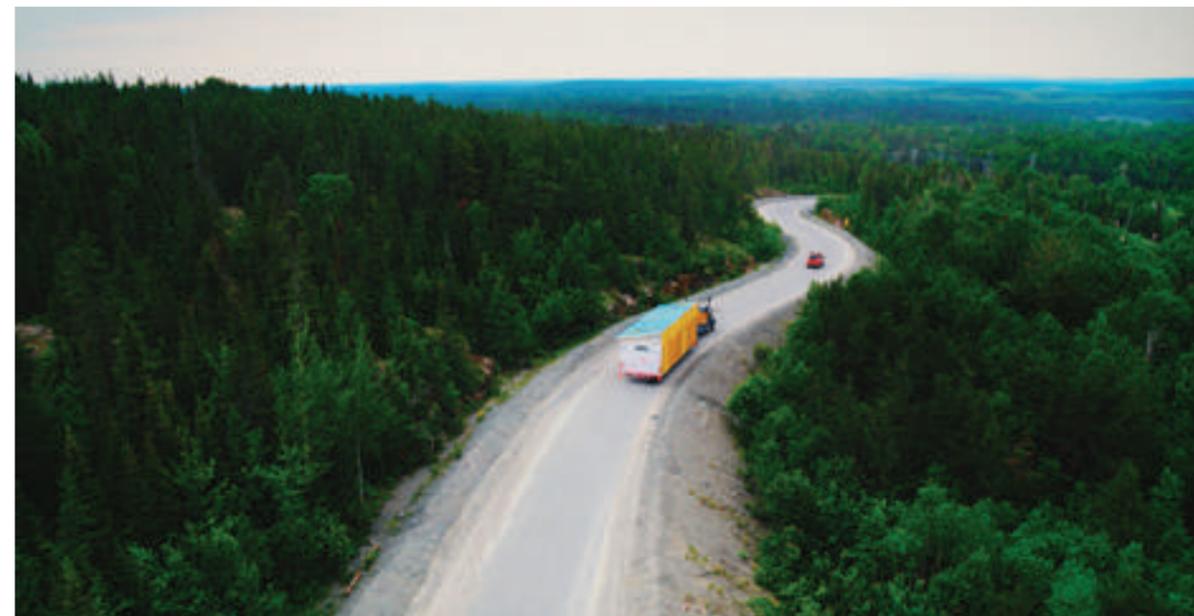
## Modification de décret

La modification du décret donnant l'autorisation d'exploiter les zones Odyssey Nord et Odyssey Sud et de notamment débiter les travaux d'excavation de la rampe a été adoptée en décembre 2018 par le gouvernement du Québec. En 2020, nous avons poursuivi la préparation d'une nouvelle demande de modification du décret<sup>1</sup> auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'y ajouter, entre autres, les zones East Gouldie, découverte en 2018, et East Malartic, déjà connue.

### De Lapa à Odyssey

Toujours avec cette volonté de mettre en place les composantes favorables au développement de notre camp minier, nous avons récupéré, à l'été 2020, différents modules des installations de surface de l'ancienne mine Lapa, à Rivière-Héva. Cette dernière, propriété de Mines Agnico Eagle Limitée, l'une de nos sociétés mères avec Yamana Gold Inc., n'est plus en exploitation et fait l'objet de travaux de restauration.

Ces modules ont permis d'ériger les installations de surface du Projet Odyssey comme des bureaux et une sécherie.



<sup>1</sup> La demande a été déposée au début de l'année 2021.

# PROJET EXTENSION MALARTIC

Le premier volet du Projet Extension Malartic (PEM) a débuté en 2017 et consistait à construire une déviation de la route 117 d'une longueur d'environ 4 kilomètres à l'est de la ville de Malartic.

L'ouverture de ce tronçon aux automobilistes a eu lieu le 5 octobre 2019 et l'aménagement de l'entrée de la ville, comprenant l'intégration d'une œuvre d'art du sculpteur Jacques Baril, a été complété à l'automne 2020.

Cette mise en service de la déviation a permis de mettre en branle le second volet du PEM, soit l'exploitation du gisement aurifère Barnat qui constitue le prolongement de la fosse actuelle.



# UN ACTEUR MAJEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

## UNE GOUVERNANCE LOCALE

### Une équipe de direction 100 % québécoise

En 2020, l'équipe de direction de MCM est 100 % québécoise et 90 % de ses membres habitent la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Notre équipe de direction porte une grande attention aux enjeux et besoins de la région. Elle s'assure de développer des pratiques de gestion afin que MCM demeure un partenaire important du développement économique local et régional.

L'équipe de direction est composée de 80 % d'hommes et de 20 % de femmes. Ce dernier ratio est plus élevé que le ratio total de femmes travaillant chez MCM qui est de 12 %.

## UN EMPLOYEUR DE PREMIER PLAN

Nous nous engageons à contribuer au développement durable de la communauté où se trouvent nos opérations.



**3-h : Contribuer au développement économique des communautés qui nous accueillent en fournissant des emplois et en favorisant l'achat local.**

Le nombre d'employés sur le site continue d'augmenter principalement en raison de la conversion de certains postes occupés par des employés d'entrepreneurs en employés de MCM. La création de nouveaux postes-cadres en 2020 explique aussi cette hausse.

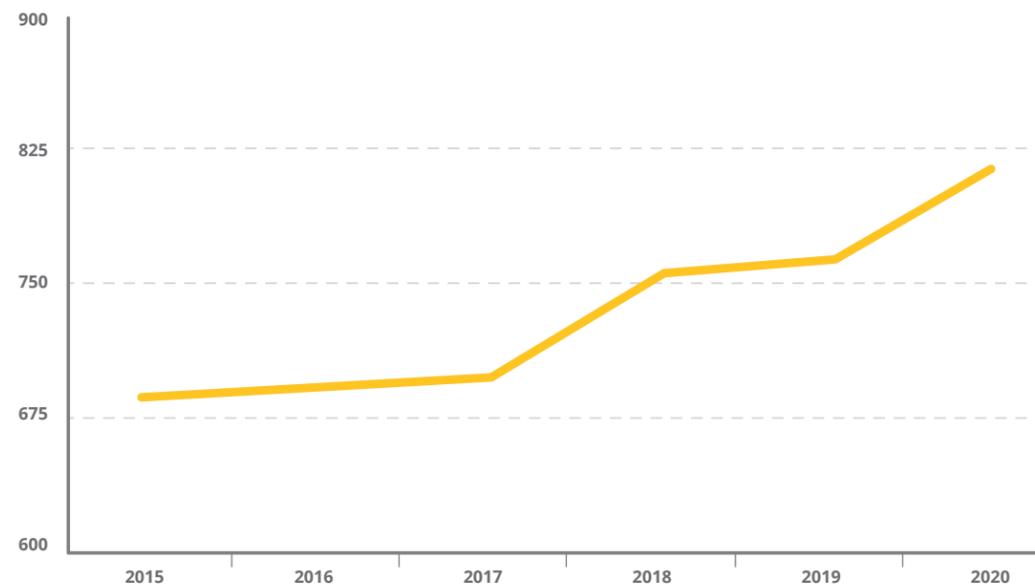
### 812 employés de MCM au total

À ce nombre de travailleurs, s'ajoutent près de 1 300 employés d'entrepreneurs.

*En 2020, ce sont plus de 2 100 travailleurs qui ont œuvré sur le site de la mine à temps plein.*



Figure 4 - Évolution de l'effectif total d'employés de MCM entre 2015 et 2020



**Nouvelles embauches : une légère diminution du recrutement en 2020**

- 85 nouvelles personnes embauchées comparativement à 90 en 2019.
- 21 % de ce nombre sont des femmes comparativement à 20 % en 2019.
- 43 départs d'employés en 2020 comparativement à 52 en 2019.
- Pour une deuxième année consécutive, les 30-49 ans représentent la plus grande part des nouvelles embauches avec 37 nouveaux employés, soit 43,5 %.
- Les 18-29 ans suivent avec 41 %.

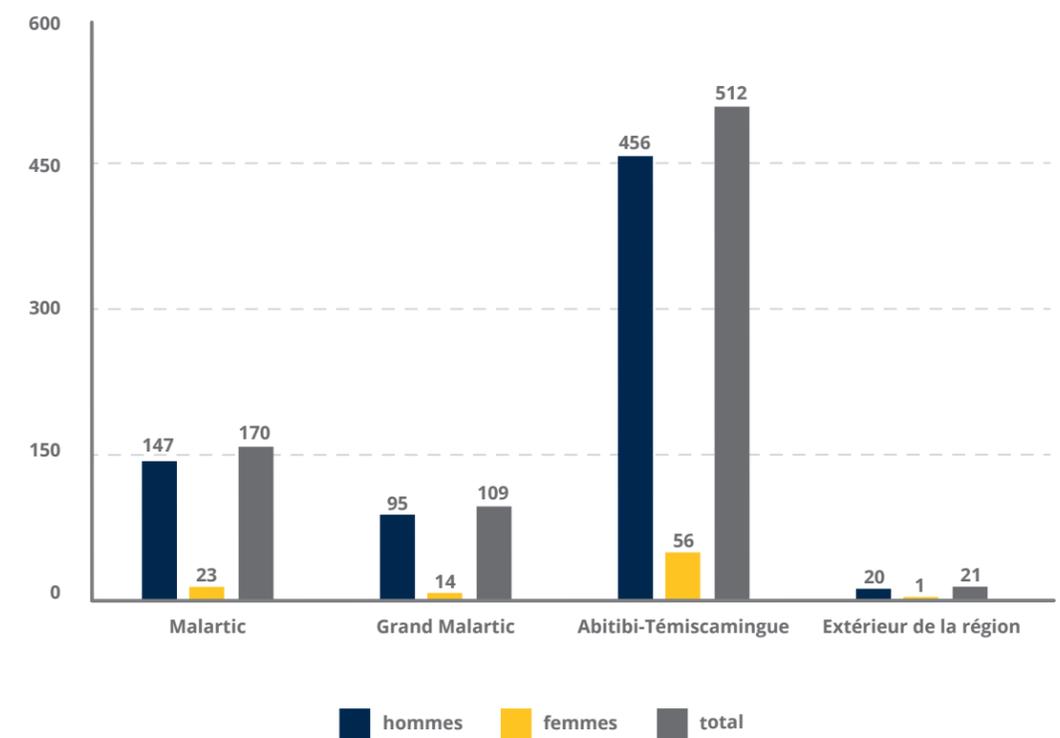
**95 % des nouveaux employés recrutés sont originaires de l'Abitibi-Témiscamingue.**

En 2020, plusieurs mesures ont continué d'être appliquées afin d'inciter nos employés à s'établir à Malartic :

- Le remboursement des frais d'hébergement entre le moment de l'embauche d'un nouvel employé et l'achat d'une résidence à Malartic.
- Le support dans la recherche d'un logement.
- Le remboursement des frais de déménagement et des frais de notaire.

L'emploi local et régional est l'une des principales retombées que nous souhaitons maximiser. La majorité de nos employés proviennent de la région et plusieurs habitent à Malartic.

Figure 5 - Répartition géographique des employés en 2020



## Cotisations et contributions économiques

En 2020, le salaire minimum en vigueur à l'arrivée à la mine était de 31,10 \$/h pour un employé horaire et de 24 \$ pour un employé-cadre. À titre comparatif, le salaire minimum en vigueur au Québec était de 12,50 \$/h au 30 avril 2020 et de 13,10 \$/h au 31 décembre 2020.

- Salaire annuel moyen (employés horaires et employés-cadres) : 134 000 \$ soit un salaire assurable comprenant les primes de nuit et de fin de semaine ainsi que les cotisations de l'employeur au REER, au régime d'achat d'actions et à la contribution à l'assurance groupe.
- En 2020, pour une cotisation salariale de 5 % de la part de l'employé, MCM contribue jusqu'à hauteur de 6 % dans les REER collectifs offerts aux employés.
- 100 % des employés permanents de MCM participent à leur régime de retraite.
- Masse salariale et avantages sociaux : plus de 118 M\$.

## UN PARTENAIRE D'AFFAIRES INCONTOURNABLE

Nous sommes fiers d'avoir pu maintenir notre apport à l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue

dans le contexte actuel de pandémie. Nous avons aussi poursuivi nos efforts afin de contribuer au développement social et communautaire de Malartic et de la région et de participer à un milieu de vie dynamique et en santé.

### Investir chez nous

- **434 M\$** en dépenses effectuées en Abitibi-Témiscamingue.
- **763** fournisseurs en région.
- **93 M\$** de contrats octroyés à des fournisseurs de Malartic.
- **54 M\$** ont été investis pour la réalisation du Projet Extension Malartic.
- **43 M\$** ont été investis pour le développement du Projet Odyssey.

Nous favorisons les fournisseurs qui possèdent une place d'affaires en région, dans la mesure où leurs offres demeurent concurrentielles face au marché et répondent à nos besoins.

### Investissements communautaires et recherche et développement

**Près de 1,2 M\$**

En 2020, près de 1,2 M\$ ont été investis en dons caritatifs, commandites, infrastructures collectives, campagne d'embellissement, soutien à des services à la population ainsi qu'en financement de travaux de recherche et développement.



Visitez notre section À propos

[canadianmalartic.com/fr/a-propos/notre-operation/](http://canadianmalartic.com/fr/a-propos/notre-operation/)

## Santé et sécurité du travail

### Nous nous engageons à créer et maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire

C'est dans son application quotidienne qu'une politique de développement durable prend tout son sens. Nous mettons un point d'honneur à faire respecter trois étapes pour opérer qui structurent le travail quotidien de tous les employés qui œuvrent sur le site de la mine.



**1 |**

Est-ce **sécuritaire** pour les employés?



**2 |**

Est-ce que le **respect de l'environnement et de la communauté** est assuré?



**3 |**

Une fois ces deux étapes confirmées, nous pouvons **opérer**.

Les pages qui suivent résument des actions posées en 2020 au regard de notre Politique de développement durable.

**1-a : Évaluer les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin d'identifier et de minimiser les conditions à risque et de s'assurer que des contrôles adéquats soient en place.**

**1-b : Maintenir des mesures de contrôle appropriées et en reconnaissant que les blessures, les maladies professionnelles et les décès peuvent être évités et que l'application des mesures de contrôle pertinentes est une responsabilité conjointe du Partenariat, des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs.**

**1-e : Fournir à nos employés les ressources adéquates et les outils appropriés pour l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace.**

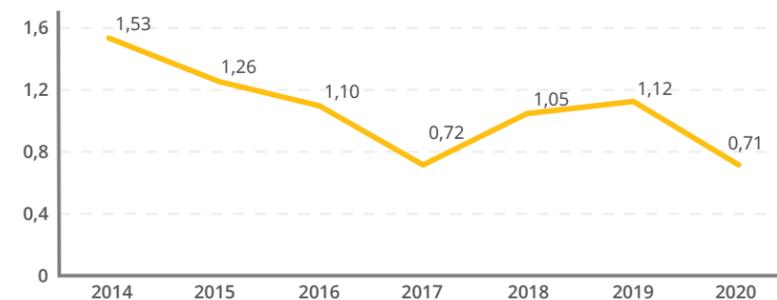
## FRÉQUENCE COMBINÉE

La santé et la sécurité des travailleurs sont les priorités de MCM. Elles demeurent un défi de tous les instants. Nous utilisons la fréquence combinée comme indicateur de performance. Celle-ci s'est chiffrée à 0,71 en 2020. Ce résultat veut dire que pour chaque 200 000 heures travaillées, il y a eu 0,71 événement avec perte de temps ou assignation temporaire des employés et des employés d'entrepreneurs. **Il s'agit de notre meilleure performance depuis l'acquisition de la mine par le Partenariat Canadian Malartic en 2014.**

La fréquence combinée nous permet d'évaluer la performance globale de l'entreprise en matière de santé et sécurité et, d'une certaine manière, de l'efficacité de nos mesures de contrôle. Ultimement, toute blessure, si minime soit-elle, se doit d'être évitée.

- Objectif 2020 : 1,00
- Fréquence combinée obtenue : 0,71

Figure 6 - Évolution de la fréquence combinée en santé et sécurité entre 2014 et 2020



- En 2020, 262 événements ont été rapportés comparativement à 290 en 2019.
- Le nombre d'accidents avec perte de temps et avec assignation temporaire a été de 13 en 2020 comparativement à 23 en 2019.

Le nombre des heures travaillées a diminué de 11 % en 2020 par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique par la réduction au minimum des opérations pendant trois semaines, au printemps 2020, puis la reprise graduelle de celles-ci par la suite, comme exigées par le gouvernement du Québec au début de la pandémie de la COVID-19.

En 2020, la diminution des heures travaillées se chiffre à près de 470 000 heures. Le nombre d'employés sur le site a été sensiblement le même qu'en 2019.

## COVID-19 : UNE NOUVELLE RÉALITÉ

La COVID-19 est rapidement devenue une réalité et un risque faisant partie intégrante de la gestion continue de nos activités. Au printemps 2020, dès le début de la pandémie, nous avons mis en place un plan robuste de mesures d'hygiène et de prévention afin d'assurer un milieu de travail sécuritaire pour l'ensemble des travailleurs sur le site et des communautés avoisinantes. Ainsi, plus de 80 mesures, s'insérant dans une dizaine de volets d'intervention, ont été mises en place avec succès.

Figure 7 - Volets d'intervention du plan de mesures d'hygiène et de prévention de MCM

Gestion de crise	Protection individuelle
Triage et restrictions d'accès	Élimination du potentiel d'interaction
Mesures d'isolement	Sensibilisation et communication
Nettoyage et désinfection	Infirmierie et bureau de santé
Distanciation physique	Relations avec la communauté

Dès le début de la pandémie, nous avons mis en place une cellule de gestion de crise dédiée spécifiquement à la gestion de la prévention de la COVID-19 sur le site. Au moment de publier le présent rapport, cette cellule se réunissait toujours plusieurs fois par semaine afin de suivre l'évolution de la situation, incluant les directives gouvernementales, et d'adapter au besoin le plan de mesures d'hygiène et de prévention de MCM.

**Plus de 80 mesures  
mises en place**

Voici quelques exemples de mesures mises en place :

- Formation obligatoire sur les mesures d'hygiène et de prévention pour tous nos employés, ceux de nos entrepreneurs ainsi que tout visiteur, avant d'accéder au site.
- Implantation d'une procédure de triage à laquelle toute personne, sans exception, doit se conformer en entrant sur notre site. Cette procédure est appliquée dans l'une de nos roulottes de triage et comprend le lavage des mains à l'entrée et à la sortie, la prise de température ainsi que les réponses à un questionnaire permettant d'évaluer si l'accès à nos installations est autorisé ou non. Les roulottes de triage sont installées près de notre poste de garde, au stationnement de l'usine de traitement, au Projet Odyssey ainsi qu'au Local des relations avec la communauté.
- Plusieurs gestes ont été posés pour inciter et faciliter le respect de la distanciation physique de 2 mètres entre les travailleurs. Entre autres mesures, un chapiteau extérieur a été installé dans le secteur des opérations minières pour faciliter la distanciation à l'entrée et à la sortie des travailleurs.
- Nous avons notamment ajouté des désinfectants pour les mains à l'entrée de nos installations avec une mesure obligatoire d'utilisation avant d'entrer sur le site, ainsi que l'ajout de désinfectant et de savon pour les mains à plusieurs endroits stratégiques sur le site, y compris dans les véhicules.
- Obligation de porter le masque dès la sortie de la roulotte de triage et lors de tous déplacements d'un travailleur ou visiteur autorisé sur le site, jusqu'à leur poste de travail. Cette mesure est entrée en vigueur le 21 octobre 2020. Au moment de publier ce rapport, seul le port du masque de procédure était autorisé sur le site et celui-ci était fourni par l'entreprise.
- Toujours dans un effort d'améliorer nos processus, de protéger les travailleurs et de pouvoir réagir promptement advenant une situation particulière, nous avons fait l'acquisition et l'installation, à l'automne 2020, d'un laboratoire de tests de dépistage de la COVID-19 directement à la mine. Les prélèvements sont effectués par du personnel infirmier et les analyses par des techniciens de laboratoire.



**MCM a déboursé 4,7 M\$ en biens et services en 2020 pour rendre ses mesures d'hygiène et de prévention opérationnelles.**

## LABORATOIRE DE TESTS DE DÉPISTAGE SUR LE SITE

La mise en opération de notre laboratoire nous a permis d'instaurer un système de rendez-vous en ligne et facile d'utilisation afin de pouvoir dépister, sur une base régulière, l'ensemble de nos employés et ceux des entrepreneurs. Près de 2 000 travailleurs ont pu être testés mensuellement.

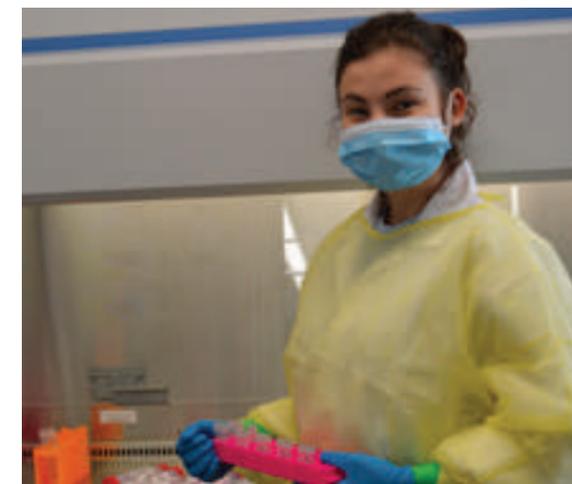
Tous les travailleurs qui habitent à l'extérieur de la région sont contactés par une clinique médicale avant leur départ de leur lieu d'origine. Ils doivent répondre à un questionnaire sur leur état de santé afin qu'ils soient autorisés à se déplacer en région et à accéder à la mine. Sur place, ils doivent se soumettre à un test de dépistage de la COVID-19.

## TRAVAILLEURS DE L'EXTÉRIEUR

L'installation d'un laboratoire, à l'occasion de l'arrêt planifié de l'usine de traitement de décembre 2020, a permis également d'augmenter la cadence des tests de dépistage. À ce moment, plusieurs travailleurs d'entrepreneurs de l'extérieur de la région sont requis afin d'effectuer des travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement des équipements.

Cette façon de faire permet de dépister rapidement une personne qui n'a pas de symptôme, de la retirer du site afin qu'elle se place en isolement et d'identifier en peu de temps toutes les personnes avec qui elle aurait pu être en contact étroit.

L'implantation de notre laboratoire nous permet ainsi d'être encore plus efficaces dans nos actions prises pour limiter la propagation de la COVID-19.



### 2 mètres de distance en tout temps

La même rigueur a été appliquée lors de notre premier arrêt planifié à l'usine de traitement en temps de pandémie qui s'est déroulé au début du mois de juillet 2020. À cette occasion, une importante campagne de sensibilisation sur la nécessité de respecter la distanciation physique de 2 mètres entre tous les travailleurs a été lancée. Différents outils ont été développés et déployés sur le site de la mine en plus des nombreuses mesures particulières mises en place.



## UN PROGRAMME DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SERVICE DE TOUS LES EMPLOYÉS

Notre programme de prévention en santé-sécurité vise à éliminer à la source ou à contrôler les dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés. Entre autres, nous effectuons des analyses sécuritaires de tâches, nous utilisons la formule de supervision et nous effectuons des observations préventives.

Les objectifs du programme de prévention en santé et sécurité sont les suivants :

- Identifier et évaluer les risques.
- Proposer des méthodes de travail (procédures, normes et directives) et des outils de prévention pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs.
- Protéger les travailleurs exposés à des risques spécifiques en établissant des normes.
- Assurer l'entretien des équipements de protection personnels et collectifs.
- Former et informer les employés de MCM et ceux des entrepreneurs des risques liés à leur travail.

Des enquêtes sont réalisées pour chaque événement présentant une gravité réelle ou potentielle, modérée ou élevée, incluant ce qui est appelé un « passé proche » et les situations à risque.



Pour en connaître davantage sur nos actions en lien avec la COVID-19, visitez le

[canadianmalartic.com/fr/covid-19/](https://canadianmalartic.com/fr/covid-19/)

## 1-c : Promouvoir la santé et le bien-être et en établissant des programmes afin de les protéger.

### COMITÉ SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE



Le Comité santé et mieux-être agit en tant qu'agent de changement en faisant la promotion de bonnes pratiques en matière de conciliation travail-vie personnelle et d'environnement de travail.

Il rassemble une dizaine d'employés provenant de différents départements de la mine. Le Comité encourage les saines habitudes de vie en invitant les employés à participer à des activités locales ou régionales ou des défis d'équipes relatifs à la nutrition.

En 2020, le Comité a encouragé les employés à participer à quatre activités organisées dans la région tout juste avant le début de la pandémie. Les 5 premières inscriptions à chacun des événements étaient remboursées par MCM jusqu'à concurrence de 100 \$.

Par la suite, au printemps, les bénéfices physiques liés au jardinage et à l'entretien paysager ainsi que les consignes à suivre lors d'activités physiques en contexte COVID-19 ont fait l'objet de communications aux employés.

Le Comité a aussi travaillé sur un projet d'acquisition d'une nouvelle distributrice pour la salle à manger du complexe administratif afin d'offrir de meilleurs choix de repas et de collations santé. La distributrice a été mise en fonction en 2021.

## PRINCIPALES ACTIVITÉS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ



### Sensibilisation

La sensibilisation de nos employés vise, notamment, à accroître leur niveau de connaissances au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité.

En 2020, malgré la pandémie et l'arrêt des activités pendant trois semaines, un total de 658 rencontres officielles sur la santé et sécurité s'est tenu, comparativement à 700 en 2019. Comme pour toutes les réunions d'employés,

celles-ci ont été réalisées en plus petits groupes tout en respectant différentes mesures dont la distanciation physique.

En ce qui a trait aux employés d'entrepreneurs, la sensibilisation a pour objectif de les informer à propos de nos trois étapes pour opérer et de s'assurer qu'ils respectent les politiques de MCM. Elle se déploie à travers un comité spécifique dédié aux enjeux de santé et sécurité regroupant notamment, tous les deux mois, des entrepreneurs œuvrant chez MCM.



### Campagne Je m'engage

En 2020, nous avons mis en place une importante campagne pour sensibiliser les travailleurs à adopter les meilleurs comportements en matière de santé et sécurité. Sous le thème « Je m'engage », cette campagne à long terme a d'abord été déployée à l'occasion de l'arrêt planifié de l'usine, au mois de mars, en mettant de l'avant différents outils de prévention.

Puis, en cours d'année, une équipe multidisciplinaire a identifié certains comportements ou règles de base à se rappeler comme le port de la ceinture de sécurité au volant d'un véhicule. La campagne s'est donc poursuivie au début de l'automne sous le thème « Je m'engage – Je m'attache ». D'autres thèmes se sont ajoutés au cours de l'année 2021.

Cette campagne s'appuie sur l'adhésion des superviseurs afin de promouvoir et faire respecter les comportements à adopter par les membres de leurs équipes. Elle est aussi basée sur l'engagement du travailleur lorsqu'il signe sa carte de travail. Des tournées de sensibilisation sur l'ensemble du site ont été réalisées en 2020 et près de 700 travailleurs y ont été rencontrés.



### Formations



Près de 1 900 personnes ont reçu les formations départementales d'introduction sur la santé et sécurité de MCM en 2020. Les employés d'entrepreneurs présents à ces formations représentent un peu plus de

96 % des participants. Cela s'explique, entre autres, par le taux de roulement de personnel des entrepreneurs ainsi que par la participation de plusieurs employés d'entrepreneurs dédiés aux quatre arrêts majeurs de l'usine planifiés annuellement.

De plus, toute nouvelle personne se présentant sur le site de la mine doit obligatoirement, en présentiel ou en ligne, suivre la formation sur les mesures de prévention de la COVID-19.



### Inspections

Des inspections quotidiennes des équipements et des lieux de travail sont effectuées par les employés, les employés d'entrepreneurs et leurs superviseurs par le biais de la carte de travail. Lorsque la carte d'un employé comprend une mention d'irrégularité en matière de santé et sécurité, le superviseur s'assure que les commentaires sont pris en charge et en vérifie le suivi.

### 1-f : Utiliser de solides principes d'ingénierie dans la conception et l'exploitation de nos installations.



#### Visites sur le terrain par la direction

Afin de démontrer son engagement et son leadership en santé et sécurité au travail, l'équipe de direction participe à des inspections en santé et sécurité qui consistent principalement en des visites sur le terrain pour mieux connaître les environnements de travail des employés et maintenir le dialogue avec eux. Ces visites viennent aussi nourrir l'amélioration des pratiques, notamment en ce qui concerne l'établissement de normes et de procédures pertinentes, la mise en place de mesures correctives et la vérification de leur efficacité.

Au total, 80 inspections ont été réalisées par l'équipe de direction en 2020. Elles ont toutes été menées dans le respect des mesures de prévention de la COVID-19.

Nous exploitons nos installations avec rigueur et nous nous conformons aux lois et règlements en vigueur, comme la Loi sur les mines ou le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines.

Des audits internes et externes sont menés afin de s'assurer de l'utilisation des meilleures pratiques dans nos différentes sphères d'activités.

Enfin, notre équipe compte plus d'une trentaine d'employés associés spécifiquement à l'ingénierie au sein de différents départements de la mine. D'autres employés possédant le titre d'ingénieur œuvrent dans des postes dont les fonctions ne sont pas liées directement à cette profession.

### 1-g : S'assurer que des programmes efficaces de santé et d'hygiène industrielle soient en place.

## COMITÉ SANTÉ-SÉCURITÉ

Le Comité santé-sécurité rassemble les travailleurs et la direction de l'entreprise dans une optique de collaboration. Il permet ainsi d'allier les connaissances pratiques des employés, la vision d'ensemble des directeurs et les procédures générales de l'entreprise. Il joue un rôle-conseil auprès des gestionnaires, de la direction et des équipes. Le Comité se rencontre une dizaine de fois par année. En 2020, les réunions se sont tenues de façon hybride, avec certains membres en présentiel et d'autres en ligne.

Ce comité s'intègre également à l'engagement de l'article 1-e de notre Politique de développement durable.

### 1-h : S'assurer que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de gérer les effets d'événements imprévus.

### 2-h : S'assurer que des plans de mesures d'urgence soient en place afin de réduire les impacts d'événements imprévus.

## MESURES D'URGENCE ET GESTION DE CRISE

Nous possédons un plan de mesure d'urgence qui est coordonné par un surintendant en titre. Ce plan encadre la gestion des risques qui pourraient avoir des conséquences sur la santé, la sécurité, l'environnement ou les biens pendant la phase d'exploitation de la mine. Pour chaque risque d'accident, les causes possibles sont déterminées et des mesures de contrôle sont présentées en guise de prévention. Les mesures d'urgence appropriées sont élaborées afin d'agir avec diligence, assurance et rapidité en cas de sinistre.

Le plan des mesures d'urgence est mis à jour deux fois par année. À des fins de prévention, trois exercices ont été tenus en 2020 pour les situations suivantes :

- Feu à l'usine de traitement du minerai
- Rupture de digues au parc à résidus
- Fuite de cyanure à l'usine de traitement du minerai

De plus, nous avons convenu, avec la Ville de Malartic, de mettre en commun du personnel et du matériel et de nous entraider en cas d'événement. Cette collaboration est officialisée par une entente intervenue en 2017.

Nous possédons également un plan de gestion de crises et des communications. Il constitue un outil de travail pour la direction et pour les cadres qui ont un rôle à jouer dans toute situation éventuelle de gestion de crise médiatique ou communicationnelle dans laquelle pourrait être impliquée MCM. Ce plan s'applique à toute crise qui a, ou pourrait avoir, une incidence importante sur l'organisation dans son ensemble. La cellule de crise s'est réunie à quatre reprises en 2020, soit à l'occasion des exercices des mesures d'urgence et une autre fois pour un incident à l'usine (surchauffe, sans conséquence, dans la salle des compresseurs). Le plan de gestion de crise et des communications a, quant à lui, fait l'objet d'une mise à jour en 2020.

**1-i : Effectuer des audits de sécurité internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration.**

**Audits**

Les audits font partie intégrante de notre programme santé et sécurité. Ils sont des occasions d'évaluer la performance en santé et sécurité et de prendre, au besoin, les mesures d'amélioration nécessaires. En 2020, le Comité santé-sécurité, l'équipe de supervision et la direction ont procédé à plus de 326 audits et 171 observations préventives.

**SUCCÈS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ**

**19 superviseurs de MCM reçoivent un prix de reconnaissance en SST de l'AMQ**

Bien que l'Association minière du Québec (AMQ) n'ait pas tenu son Colloque santé et sécurité du travail 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19, elle a souligné les efforts des travailleurs de l'industrie en SST. Chez MCM, ce sont dix-neuf de nos superviseurs qui ont été récompensés pour avoir atteint, avec leurs équipes, entre 50 000 et 450 000 heures consécutives sans accident avec perte de temps. Ce dernier sommet a été atteint par Sylvain Bureau, contremaître mine-production.



**Prix F.J. O'Connell**

Pour ses résultats 2019 en matière de santé et sécurité au travail, l'AMQ a décerné, dans le cadre de son assemblée générale annuelle qui s'est tenue virtuellement en septembre 2020, le trophée F.J. O'Connell à MCM dans la catégorie *Opérations de surface, transport et première transformation des métaux*. Cet honneur nous a été décerné pour une deuxième fois en trois ans.



**Environnement**



**Nous nous engageons à minimiser les effets de nos activités sur l'environnement et à maintenir sa viabilité et sa diversité pour les générations futures.**

Notre équipe en environnement se divise en trois grands secteurs, soit la conformité environnementale de nos activités, la gestion du parc à résidus miniers et des eaux et le volet développement durable qui englobe, notamment, la restauration minière.

Par ailleurs, des investissements sont réalisés afin de rencontrer nos différentes obligations environnementales.

**Tableau 3 - Investissements en environnement en 2020**

<b>Investissements en environnement</b>	<b>Montant</b>
Protection de l'environnement	17 126 000 \$
Gestion de l'environnement	20 850 000 \$
Infrastructures environnementales	17 012 000 \$
Gestion des matières résiduelles, assainissement et traitement de l'eau	3 862 000 \$



**Visitez notre section Santé et sécurité**

[canadianmalartic.com/fr/sante-et-securite/](http://canadianmalartic.com/fr/sante-et-securite/)

**2-a : Utiliser efficacement les ressources naturelles.**

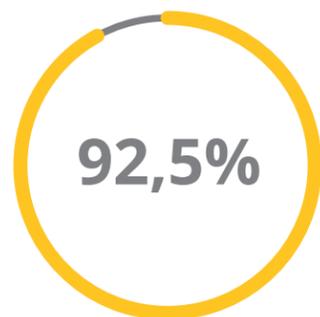
## UTILISATION DE L'EAU

Nous nous conformons aux lois et règlements en vigueur quant à l'exploitation de notre site. Dans ce contexte, la gestion de l'eau représente un enjeu important dont voici les principaux aspects.

Voici les sources d'où provient l'eau utilisée à la mine :

**Tableau 4 - Utilisation de l'eau en fonction de la source en 2020**

Source	Utilisation
Bassin Sud-Est qui recueille l'eau du ruissellement du site et du parc à résidus	Traitement du minerai.
Puits des anciennes ouvertures minières souterraines	Principalement envoyée au bassin de polissage et rejetée dans l'environnement. Utilisée en petite proportion pour le traitement du minerai.
Bassin Johnson, alimenté par le ruisseau Raymond	Réserve d'eau advenant un incendie ou un problème d'approvisionnement avec les autres sources.
Puits Barrette	Contrôle des poussières dans le secteur du concasseur Barrette.
Eau potable du réseau d'aqueduc municipal	Cette eau est utilisée strictement pour la consommation humaine. Elle est ensuite évacuée dans le réseau municipal d'égout.



*Pourcentage d'eau utilisée à l'usine de traitement du minerai qui provenait du bassin Sud-Est par recirculation en 2020.*



### Consommation de l'eau

Le tableau ci-dessous présente la quantité d'eau prélevée à chacune des sources pour assurer l'alimentation en eau requise dans le cadre de nos activités. Ces volumes sont calculés à l'aide de débitmètres, à l'exception de l'eau du réseau d'aqueduc, dont le volume est relevé chaque mois par la lecture des compteurs d'eau.

**Tableau 5 - Évolution du prélèvement d'eau en mètres cubes entre 2014 et 2020**

Source	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bassin Sud-Est (a)	12 473 537	12 302 620	12 105 308	11 177 309	11 251 593	11 596 204	11 828 273
Pompage dans les galeries souterraines (b)	5 890 700	6 088 486	5 794 634	7 051 392	6 595 691	6 347 448	4 788 944
Bassin Johnson	78 144	124 724	68 347	52 696	221 119	320 244	418 813
Puits Barrette (contrôle des poussières du secteur Barrette)	-	2 694	12 602	9 601	12 039	10 681	8 168
Eau potable de la municipalité	48 698	23 057	30 836	32 283	47 324	29 096	26 488
<b>TOTAL</b>	<b>18 491 079</b>	<b>18 538 887</b>	<b>17 999 125</b>	<b>18 290 998</b>	<b>18 127 766</b>	<b>18 303 673</b>	<b>17 070 686</b>

(a) L'eau prélevée à ce bassin est principalement utilisée à l'usine de traitement du minerai.

(b) Une partie de l'eau est utilisée pour l'arrosage fait dans le cadre du contrôle de la poussière.



### Eau retournée à l'environnement

En 2020, 9 397 330 mètres cubes d'eau ont été évacués dans le ruisseau Raymond par l'effluent du site.

### Qualité

La gestion des eaux rejetées à notre effluent final est une préoccupation constante et nous nous sommes associés à plusieurs organisations en vue de préserver la qualité et les niveaux d'intervention. C'est pourquoi l'eau qui est rejetée à l'effluent final respecte la qualité requise par les instances gouvernementales. Plusieurs fois par année, des prélèvements sont effectués et transmis à un laboratoire externe pour analyse.

Nos équipes mènent aussi des activités de surveillance et de suivis dans la communauté. Par exemple, en collaboration avec l'Institut de recherche en mines et environnement (IRME) UQAT-Polytechnique et l'Unité de recherche et de service en technologie minérale de l'Abitibi-Témiscamingue, nous effectuons un suivi annuel sur 7 puits domestiques dans un rayon de 7 km du centre de la fosse Canadian Malartic.

Ce programme de suivi est une démarche visant à accroître nos connaissances et répondre à des préoccupations citoyennes quant à un potentiel rabattement de la nappe phréatique dans ce rayon.

**2-b : Adopter des mesures afin de réduire l'empreinte de nos activités et de nos émissions.**

## CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE : UNE PRIORITÉ DE CHAQUE INSTANT

L'année 2020 a été marquée par d'excellents résultats sur le plan de la conformité environnementale.

- **Qualité de l'air** : 100 % conforme aux exigences du suivi de l'air ambiant en vertu de nos autorisations, soit 2 064 jours consécutifs entre le 8 mai 2015 et le 31 décembre 2020.
- **Bruit** : 100 % conforme aux limites sonores applicables en vertu des limites en vigueur.
- **Eau** : 100 % conforme aux normes en vigueur.
- **Sautage** : 99,1 % conforme aux normes québécoises en matière de sautage.
  - Vibration : 100 %
  - Émissions de NOx : 99,1 %
  - Suppression : 100 %

Les résultats de sautage sont suivis de très près par nos équipes d'ingénierie et d'environnement. Advenant une non-conformité, celle-ci doit être rapportée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Le cas échéant, une analyse détaillée sera effectuée afin d'identifier les causes probables et de rapidement mettre en œuvre des correctifs. Ajoutons que si un sautage dépasse les normes internes encore plus strictes que nous nous sommes données, il sera également sujet à une analyse afin d'améliorer nos pratiques.

Par ailleurs, après plus de dix ans d'opération aux abords de la ville de Malartic, nous avons développé une expertise de calibre mondial pour le sautage minier en milieu urbain. Les avis et résultats de sautage sont publiés sur notre site Internet.



## UN ÉVENTAIL DE SOLUTIONS POUR ATTÉNUER LES IMPACTS

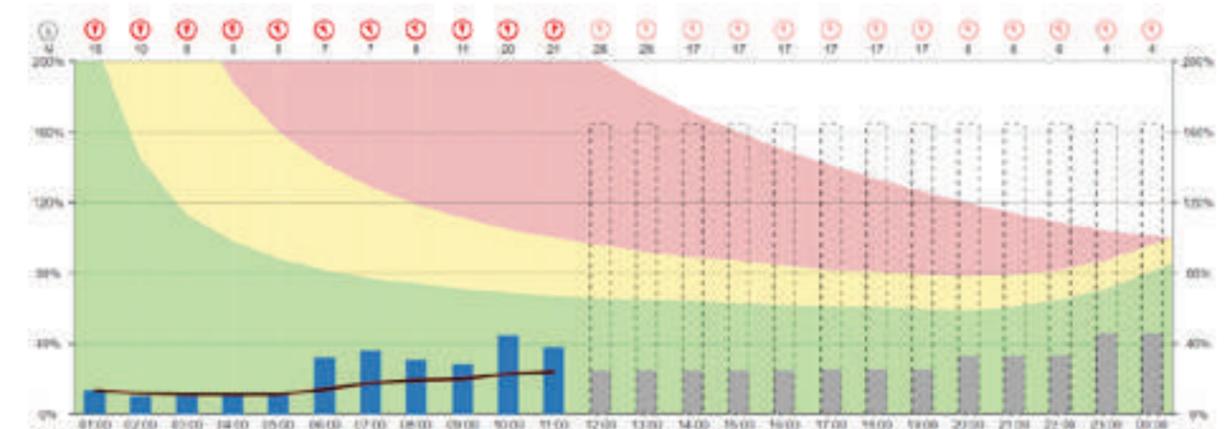
Le Guide de cohabitation, décrit dans la section Communauté du présent rapport, inclut un plan d'action regroupant des mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts en matière de bruit, de qualité de l'air et de sautage (vibrations et surpressions).

### QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air est une préoccupation constante au même titre que le bruit. Plusieurs outils permettent de mesurer en tout temps la qualité de l'atmosphère dans la ville de Malartic :

- Trois stations de mesures fixes pour aviser l'équipe de MCM du niveau de particules dans l'air en temps réel. Ces emplacements sont approuvés par le MELCC. Les stations fixes mesurent les particules totales, les particules fines, certains métaux et le dioxyde d'azote.
- Une station mobile pour connaître le niveau de particules en temps réel près des travaux de la déviation de la route 117 et du Projet Extension Malartic.
- Un logiciel de prédiction des poussières, créé par MCM, pour suivre l'évolution de la qualité de l'atmosphère dans la ville de Malartic et prédire les concentrations à venir.

Figure 8 - Logiciel de prédiction des poussières



#### Les mécanismes de gestion des dépassements

- 1) Une planification des activités en vue d'assurer sa conformité, notamment grâce à un outil prédictif recourant à des données historiques, mis au point pour anticiper les émissions sur une durée de 24 heures.
- 2) Un système d'alerte automatique, permettant d'informer par courriel les personnes responsables chez MCM lorsque les mesures atteignent 80 % des niveaux autorisés par les normes.
- 3) Une évaluation sur le terrain par chaque département, à la suite d'une réception d'une alerte, pour déterminer si les activités dans leur secteur respectif génèrent de la poussière. Une carte dynamique peut être utilisée pour illustrer la localisation et identifier les sources potentielles de poussières en temps réel.
- 4) Des mesures d'atténuation efficaces, incluant notamment l'arrosage des poussières avec de l'eau et, si nécessaire, l'arrêt complet d'équipements lors de l'approche de la norme relative à la qualité de l'atmosphère.

**8 047 heures d'arrêt d'équipements en 2020  
afin de respecter les normes de concentration  
de particules dans l'air**



## BRUIT

De nombreuses mesures sont mises en place afin de gérer et de réduire le bruit pouvant provenir de nos activités.

Nos principaux outils de mesure sont les suivants :

- Quatre stations acoustiques fixes installées à quatre endroits différents dans la ville de Malartic. Ces emplacements sont aussi approuvés par le MELCC.
- Une carte acoustique dynamique pour identifier en temps réels les bruits prédominants des équipements, en fonction de la direction et de la vitesse du vent.
- Deux stations acoustiques mobiles pour mesurer en temps réel le bruit près des travaux de la déviation de la route 117 et du Projet Extension Malartic.
- Un logiciel de suivi en temps réel lié aux stations mobiles pour interpréter les mesures.

Voici un exemple de mesure visant la réduction du bruit effectuée en 2020 :

- Arrêt complet des équipements lors de l'approche des limites sonores applicables en vertu de la réglementation municipale et des autorisations ministérielles données à MCM.
- Le prolongement de la butte-écran vers l'est afin de réduire le bruit pouvant provenir de nos activités dans la fosse Barnat.

**13 466 heures**

Nombre total d'heures d'arrêt d'équipements lors de l'approche des normes relatives à la qualité de l'atmosphère ou des limites sonores applicables

**5 419 heures d'arrêt d'équipements  
en 2020 afin de respecter les  
normes de bruit**

**Figure 9 - Carte de localisation des stations de mesure de qualité de l'air et des stations acoustiques fixes**



**A Stations de mesure fixes de qualité de l'air  
B Stations acoustiques fixes**

### Chemin des Merles

L'entente à l'amiable intervenue dans le cadre de l'action collective, en décembre 2019, a prévu l'installation de deux stations temporaires de suivi sonore et de la qualité de l'air afin d'évaluer la situation sur le chemin des Merles, à Rivière-Héva. Ce suivi a eu une durée totale de six mois.

La collecte de données effectuée à l'aide de ces deux stations s'est terminée en septembre 2020.

L'analyse des données recueillies à l'aide de la station temporaire de mesure du bruit installée sur le chemin des Merles a permis d'établir que le niveau de contribution sonore de MCM respecte les limites applicables dans ce secteur en vertu de la note d'instruction 98-01 du MELCC, soit 50 dBA la nuit et 55 dBA le jour.

La station temporaire de mesure de la qualité de l'air a été installée sur le site de la mine Canadian Malartic, juste au sud du parc à résidus, afin que les données ne soient pas influencées par la poussière qui peut se dégager du chemin des Merles, une route non pavée. L'analyse des données recueillies permet d'établir que les niveaux de concentration des particules fines (PM<sub>2,5</sub>) et des particules totales en suspension (PTS) à cette station sont en général largement inférieurs aux limites réglementaires de 30 µg / m<sup>3</sup> pour les PM<sub>2,5</sub> et de 120 µg/m<sup>3</sup> pour les PTS.

Malgré cette performance, MCM note que la contribution sonore de l'un de ses équipements, le plan de concassage secondaire, peut être davantage perceptible la nuit dans l'environnement sonore du chemin des Merles. Ce plan de concassage secondaire sera relocalisé à des fins opérationnelles, au courant de l'été ou de l'automne 2021, sur un site encore plus éloigné du chemin des Merles. Nous croyons que cette relocalisation permettra de diminuer davantage notre contribution sonore.

Les niveaux de concentration n'ont jamais été supérieurs aux limites réglementaires, sauf le 5 mai 2020 lors d'un phénomène que les experts nomment « freeze dry », pendant lequel la concentration de PTS a été supérieure à 120 µg/m<sup>3</sup>. Le parc à résidus n'est normalement pas une source importante de poussière en raison de son taux d'humidité et ce résultat sur le site de MCM ne constitue pas en soi un dépassement sur le chemin des Merles.

Toutefois, MCM a développé un protocole de mitigation qui lui permettra de prévenir les épisodes de « freeze dry » et de mitiger ses effets en temps opportun, afin d'éviter un impact potentiel sur la qualité de l'air des résidents du chemin des Merles.



## SAUTAGES

Nous avons l'autorisation de procéder à deux sautages par jour, en matinée, entre 11 h et 12 h et en après-midi entre 15 h et 16 h. La durée autorisée est de 15 secondes par sautage.

En 2020, il y a eu dans les fosses Canadian Malartic et Barnat :

- 212 sautages
- 166 jours avec un seul sautage
- 23 jours avec deux sautages

Plusieurs sautages prévus ont été annulés, notamment en raison de la direction du vent vers la ville de Malartic.

**2-c : Adopter des mesures de réduction des gaz à effet de serre et de lutte contre les changements climatiques et en utilisant efficacement l'énergie.**

## ÉNERGIE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous utilisons différentes sources d'énergie pour nos activités :

- L'électricité en provenance d'Hydro-Québec est notamment utilisée pour le fonctionnement de l'usine, les systèmes de pompage et les équipements de production comme les pelles hydrauliques.
- Le carburant est utilisé pour la flotte d'équipements.

### Gaz à effet de serre

Selon l'inventaire effectué chaque année dans le cadre du programme *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC) ainsi que dans le cadre du règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA), la consommation de diesel génère plus de 95 % des émissions de GES produites par nos activités. Les principales activités consommant du diesel sont le forage de production, le chargement des camions 793F et le transport.

Nous établissons annuellement des objectifs de manière à améliorer notre rendement, comme la réduction de litres de carburant consommés par tonne chargée. À ce titre, tous les objectifs fixés en 2020 ont été atteints.

### Estimation des émissions de gaz à effet de serre

MCM adhère au *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission* (SPEDE). Cette adhésion volontaire, effectuée en 2019, a nécessité quelques changements dans le calcul de nos émissions afin de nous conformer aux exigences du système, ce qui explique la hausse pour l'utilisation des explosifs et, maintenant, des réfrigérants à partir 2019.



**Tableau 6 - Estimation des émissions de gaz à effet de serre et de la production de métaux précieux entre 2014 et 2020**

Sources des émissions	Équivalent CO <sub>2</sub> (tonnes)						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Production (or et argent en onces)	1 068 785	1 172 525	1 264 975	1 315 630	1 570 620	1 511 183	1 263 831
<b>Sources directes<sup>1</sup></b>							
Équipement mobile	134 659	135 198	145 859	169 461	202 247	208 092	190 768
Combustion de gaz par les équipements fixes	8 400	7 961	8 230	8 580	8 936	8 805	8 067
Combustion de carburant diesel par les équipements fixes	9 511	7 843	3 476	4 194	5 987	8 260	8 353
Combustion de carburant propane par les équipements fixes	160	165	171	98	47	59	211
Utilisation d'explosifs, de carbonate de sodium et de réfrigérants	13	11	10	9	8	3 251	3 058
<b>TOTAL</b>	<b>152 743</b>	<b>151 178</b>	<b>157 745</b>	<b>182 342</b>	<b>217 225</b>	<b>228 467</b>	<b>210 457</b>
<b>Sources indirectes<sup>2</sup></b>							
Électricité acquise auprès d'Hydro-Québec	2 180	1 590	1 627	1 639	874	874	1 100
<b>TOTAL</b>	<b>154 923</b>	<b>152 768</b>	<b>159 372</b>	<b>183 981</b>	<b>218 099</b>	<b>229 341</b>	<b>211 557</b>
<b>Émissions en tonnes par once d'or et d'argent</b>	<b>0,14</b>	<b>0,13</b>	<b>0,12</b>	<b>0,14</b>	<b>0,14</b>	<b>0,15</b>	<b>0,17</b>

<sup>1</sup> Les sources directes ont été calculées en multipliant le volume de combustible consommé par les facteurs d'émissions fournis dans le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCÉCA), Annexe A-2, qui sont disponibles à cette adresse : [http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/declar\\_contaminants/](http://www.environnement.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/)

<sup>2</sup> Les sources indirectes ont été calculées en multipliant le total des kilowattheures consommés par les facteurs de conversion fournis par Environnement Canada dans le tableau intitulé : Tableau sur les données sur la production d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre pour le Québec (2018).

**2-d : Effectuer la gestion des résidus, stériles et du mort-terrain de façon à assurer la protection de l'environnement.**

## GESTION DES MATIÈRES

### DÉVERSEMENTS

Nos activités peuvent donner lieu à deux principaux types de déversement accidentel, soit :

- des eaux de contact ou eau/pulpe de procédé (des eaux ayant été en contact avec des résidus miniers dans les secteurs des aires d'accumulation de résidus ou des eaux/pulpes de procédé cyanurées dans le secteur de l'usine); et
- des fuites d'équipements lourds dans les différents secteurs des opérations minières.

#### Nombre de déversements\*

**2019 : 462**

**2020 : 299**

\* Déversement de plus de 20 litres

#### Volume de produits déversés (en mètres cubes)

**2019 : 391 m<sup>3</sup>**

**2020 : 179 m<sup>3</sup>**

La baisse du nombre de déversements ainsi que du volume de produits déversés peut s'expliquer, entre autres, par le travail réalisé par l'équipe d'amélioration continue de MCM. En 2020, cette dernière a poursuivi le travail amorcé afin de cibler les actions à prioriser et à mettre en place pour réduire le nombre de déversements accidentels associés aux équipements lourds.

En 2020, aucun impact majeur n'a été généré et aucune contamination à l'extérieur de l'empreinte de nos installations minières, par exemple dans les cours d'eau, n'a été constatée.



Boulets d'acier utilisés à l'usine de traitement du minerai.

## RECYCLAGE

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, MCM cherche en permanence à prolonger le cycle de vie des matières qu'elle utilise.

Tableau 7 - Volumes de matières résiduelles générées entre 2014 et 2020

Type de matières	Volume généré (tonnes)						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Matières résiduelles, incluant l'enfouissement et les matières recyclées	2 030	3 137	3 915	8 949	15 644	5 383	11 484
Matières résiduelles dangereuses	724	1 213	1 098	2 546	1 069	806	604

Aux matières dangereuses caractérisées rapportées dans le tableau ci-dessus, MCM a généré :

- Un volume de 659 000 litres d'huile usée qui a été traitée par une compagnie autorisée.
- 2 055 tonnes de boues solides ont été disposées hors site vers un centre de traitement autorisé.
- 629 tonnes de matières transportées vers des sites d'enfouissement.

Aucune matière résiduelle dangereuse n'a été exportée dans un autre pays.

Tableau 8 - Volumes de recyclage par matériau entre 2014 et 2020

Type de matériel	Volume recyclé (tonnes)						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Bois	386	409	458	458	516	663	461
Papier et plastique	102	154	182	170	212	131	114
Métal et fil métallique	1 108	999	1 405	1 004	1 189	1 445	7 022
Pneus (Recyc-Québec)	48	170	28	110	8	97	89
Pneus hors dimension	n/a	920	1 059	386	1 623	1 226	954
Caoutchouc	n/a	142	412	3 482	4 928	77	283
Matelas de sautage usés	n/a	n/a	n/a	2 980	6 684	1 105	1 929
Technologie informatique et communication	n/a	n/a	n/a	2	n/a	1,4	2,6
<b>TOTAL</b>	<b>1 644</b>	<b>2 794</b>	<b>3 544</b>	<b>8 592</b>	<b>15 160</b>	<b>4 745</b>	<b>10 855</b>

\* En 2020, le recyclage du métal de l'usine de traitement du minerai s'est ajouté au volume recyclé expliquant l'augmentation observée.

### Que deviennent les matières résiduelles?

- Matières résiduelles non recyclables → Sites d'enfouissement
- Matières résiduelles dangereuses → Sites de traitement autorisés au Québec
- Matières résiduelles recyclables → Centres de recyclage

# GESTION DES RÉSIDUS, DES STÉRILES ET DU MORT-TERRAIN

## Résidus, stériles et mort-terrain

L'extraction de la roche génère des volumes de rejets dont une partie est valorisée afin d'en réduire l'accumulation sur les haldes.

L'extraction de la roche génère :

1. Du mort-terrain, soit la partie du sol qui recouvre le minerai et que l'on doit retirer au moment de son extraction (première couche de terre)
2. Des stériles, soit la roche que l'on extrait du sol, mais qui est trop pauvre en minerai pour être traitée à l'usine; et
3. Des résidus miniers, soit le minerai traité duquel les métaux d'intérêt ont été extraits

**Tableau 9 - Quantités totales de mort-terrain, de résidus et de stériles extraites en 2020**

Type de matériel	Quantité en tonnes
Mort-terrain extrait	7 928 916
Résidus épaisés déposés dans une aire de confinement des résidus	20 799 766
Stériles revalorisés servant à la construction des digues du parc à résidus	6 243 221
Stériles revalorisés servant à d'autres activités de construction	1 090 582
Stériles déposés sur des haldes à stériles	24 267 052



## Gestion des rejets miniers

En tant que gestionnaire responsable et en lien avec les pratiques de nos sociétés mères afin de gérer ses activités et installations de façon durable et responsable, le Partenariat Canadian Malartic s'est engagé à travailler de façon sécuritaire et dans le respect de l'environnement, tout en contribuant à la prospérité de ses employés, de leurs familles et des communautés qui l'accueillent.

Le principal outil qui permet de mettre en œuvre la Politique de gestion des rejets miniers est notre Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus et des installations de gestion des eaux. Ce dernier fait l'objet d'un examen en bonne et due forme dans le cadre de l'initiative VDMD puisqu'il constitue le 5<sup>e</sup> indicateur du protocole *Gestion des résidus miniers*. Ce manuel fait partie intégrante du *Système de gestion des résidus miniers* qui contient, entre autres, les plans de préparation et d'intervention d'urgence, de gestion des risques et de gestion de l'assurance qualité.

En 2020, nous avons continué l'implantation d'un cadre solide de gouvernance pour la gestion de nos résidus miniers en accord avec le Guide de Gestion des Résidus Miniers de l'Association Minière du Canada. Ce cadre définit d'une manière plus précise les rôles et responsabilités dans la gestion des résidus miniers et des infrastructures critiques. Des responsabilités spécifiques de gestion ont été assignées à une personne responsable au site, un ingénieur désigné indépendant, un cadre supérieur responsable ainsi que des responsables de la gouvernance pour chacune des sociétés mères. De plus, un comité d'experts indépendants a été mis sur pied pour faire une revue des pratiques et du suivi dans la gestion des résidus miniers et des infrastructures. Au cours de l'année 2020, ces différents acteurs se sont réunis à plusieurs reprises afin d'effectuer une revue des divers dossiers en cours sur la gestion des résidus miniers et des infrastructures de retenue.

Pour plus d'informations relativement au parc à résidus miniers de MCM, nous vous invitons à consulter le *Rapport récapitulatif 2021 sur la gestion des résidus* publié par Agnico Eagle au [agnicoeagle.com](http://agnicoeagle.com), section Développement durable.

## Projets en cours en 2020

L'équipe dédiée au parc à résidus a poursuivi des projets entamés l'an passé en plus d'en avoir complété de nouveaux en 2020.



**Tableau 10 - Projets réalisés au parc à résidus et en gestion de l'eau en 2020**

Automatisation de l'instrumentation de suivi géotechnique du parc à résidus	MCM a poursuivi l'automatisation du suivi du parc avec de l'instrumentation géotechnique permettant d'obtenir des résultats en temps réel et de recevoir des courriels en cas d'anomalie.
Ajout d'instruments de suivi au niveau du parc à résidus	De nouveaux instruments ont été ajoutés au parc à résidus en 2020. Ces instruments permettent de mesurer les pressions d'eau et les mouvements potentiels dans les résidus et les sols sous-jacents et de confirmer que les conditions géotechniques réelles des ouvrages sont conformes aux critères de conception.
Essais à grande échelle	Dans un secteur désigné du parc à résidus, nous avons débuté la construction de quatre cellules à grande échelle dans le but de tester des options de recouvrement des résidus. Au total, ces essais couvrent un secteur d'environ 30 000 m <sup>2</sup> . Ces cellules ont été finalisées en 2020 et leur performance sera mesurée pour au moins deux cycles saisonniers. Les données recueillies vont contribuer à la sélection du modèle de recouvrement final du parc à résidus.
Mesures de mitigation à la berme de départ Ouest	Mise en place de stériles miniers sur les rehaussements de la berme de départ Ouest afin d'augmenter la stabilité géotechnique de ce secteur.
Déplacement du système d'appoint de traitement des eaux au bassin Nord-Est	Déplacement du système d'appoint de traitement des eaux du Projet Extension Malartic vers le bassin Nord-Est et division de ce même bassin par une digue.
Agrandissement du bassin Sud-Ouest	Agrandissement du bassin Sud-Ouest pour augmenter le temps de résidence de l'eau et réduire le risque de débordement.
Structure de protection contre les inondations	Construction d'une structure de protection contre les inondations entre la fosse Barnat et le cours d'eau #1 de la Rivière Malartic.
Station de surpression au niveau 80 de la fosse Canadian Malartic	Pour maintenir la capacité de dénoyage de la fosse Canadian Malartic considérant que sa profondeur augmente.

**2-e : Intégrer la conservation de la biodiversité et les aspects relatifs à l'aménagement du territoire, à toutes les étapes de nos activités économiques et de production.**

## BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En 2017, nous lançons notre Plan de conservation de la biodiversité. Mis sur pied à la suite de la publication du *Protocole de gestion de la conservation de la biodiversité* de l'Association minière canadienne en 2015, il est issu d'une grande consultation de 15 communautés d'intérêts parmi lesquelles figurent l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT), le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (Pikogan), ainsi que la Ville de Malartic et ÉcoMalartic.

Les objectifs du Plan de conservation de la biodiversité sont multiples. Au-delà de la consolidation des actions déjà en place, nous souhaitons structurer notre démarche à long terme grâce à la définition de grandes orientations et la mise en place de nouvelles actions.

### Les grandes orientations du plan de conservation de la biodiversité

#### Cible 1 - Protéger et restaurer les écosystèmes

Orientation 1 : Tenir compte des écosystèmes lors de la planification de projets à toutes les phases de ceux-ci.

Orientation 2 : Minimiser les impacts sur la biodiversité.

Orientation 3 : Contribuer au maintien ou à la restauration de la biodiversité.

#### Cible 2 - Élaborer des outils favorables au maintien de la biodiversité

Orientation 4 : Développer des outils d'encadrement et de formation afin de sensibiliser, former et éduquer les parties prenantes.

Orientation 5 : Collaborer et partager les connaissances avec le milieu.

#### Cible 3 - Acquérir des connaissances

Orientation 6 : Mettre en place des outils pour favoriser l'acquisition d'information sur les sites.

Orientation 7 : Participer à des projets de recherche.



### Un jardin pour les insectes pollinisateurs

Après avoir aménagé une parcelle de 400 m<sup>2</sup> au parc à résidus miniers en 2019, nous avons répété l'initiative avec un jardin floral à l'entrée est de la ville de Malartic dans le cadre de l'Initiative régionale pour le rétablissement des insectes pollinisateurs. Notre nouveau jardin couvre environ 325 m<sup>2</sup> et 1 200 plantes y ont été mises en terre. Les types de fleurs qui s'y trouvent vise à attirer les papillons monarques et autres insectes, comme les abeilles, afin de contribuer à la survie de la biodiversité.

**2-f : Évaluer les risques de nos activités sur une base régulière et en enquêtant les événements lorsque requis, afin de réduire les impacts potentiels sur l'environnement.**

**2-g : Effectuer des audits environnementaux internes et externes afin de vérifier la performance et d'établir des plans d'amélioration.**

## PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Nos différentes équipes travaillent ensemble pour assurer le respect de toutes les exigences réglementaires et les engagements de MCM en matière d'environnement.

Pour ce faire, notre équipe d'environnement mène de nombreuses activités de surveillance qui comprennent, entre autres, le suivi rigoureux :

- de la qualité de l'atmosphère;
- de la qualité de l'eau;
- des vibrations et des surpressions;
- des niveaux sonores.
- biodiversité;
- gestion du bruit;
- gestion des rejets miniers;
- gestion des eaux;
- restauration de site.

MCM adhère aux différents standards de qualité nationaux et internationaux de l'industrie minière dans l'ensemble de ses actions. Nous participons également à des projets de recherche qui visent le développement et l'amélioration continue de nos pratiques, par exemple en matière de :

## VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

Depuis 2016, nous nous conformons aux principes du programme *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC). La participation à l'initiative VDMD démontre un engagement à agir de manière responsable et à adopter des pratiques sociales, économiques et environnementales correspondant aux priorités et aux valeurs de nos parties prenantes.

Nous avons intégré dans nos activités les protocoles du programme VDMD qui sont les suivants :

- Conservation de la biodiversité;
- Relations avec les autochtones et les collectivités;
- Gestion de crises et des communications;

- Gestion de l'énergie et des émissions de GES;
- Gestion des résidus miniers;
- Gestion de l'eau;
- Gestion de la santé et sécurité.

Au cours de l'année 2020, le protocole *Intendance de l'eau* a été graduellement mis en place.

En 2020, nous avons procédé à une auto-évaluation de l'application de chacun de ces protocoles afin de mesurer leur performance. Cet exercice nous a permis de confirmer les niveaux de rendement déjà atteints pour certains protocoles et d'identifier certaines améliorations à apporter afin de répondre à tous les critères de l'AMC (considérant les révisions qu'elle a apportées aux protocoles). En 2021, une évaluation externe portera sur nos résultats de l'année précédente.

## CODE INTERNATIONAL DE GESTION DU CYANURE

Nous sommes en processus de certification auprès de l'Institut international de gestion du cyanure, via l'adhésion volontaire au Code international de gestion du cyanure. Cette adhésion au Code permettra de bonifier la gestion sécuritaire du cyanure sur le site de la mine Canadian Malartic. L'audit de certification a été effectué plus tard que prévu en raison de la pandémie, soit à la fin de 2020. La certification est attendue pour 2021.

Le Code porte exclusivement sur la gestion sécuritaire du cyanure produit, transporté et utilisé pour la récupération de l'or et de l'argent. Il comprend également les obligations liées aux garanties financières, à la prévention des accidents, aux mesures d'urgence, à la formation, à la communication des informations, à l'implication des parties prenantes et aux procédures de vérification de la conformité.



MINE CANADIAN MALARTIC



## RESTAURATION DU SITE

Des études et des essais sur le terrain ont lieu afin de choisir une stratégie nous permettant de valoriser les rejets miniers pour la restauration du site plutôt que d'utiliser des matériaux d'emprunt naturels provenant de l'extérieur du site tels que les argiles, sables et graviers.

La construction de cellules de recouvrement qui serviront à tester l'efficacité de quatre différentes options possibles a été finalisée en décembre 2020. Elles comprennent une couche de matière organique qui permettra la végétalisation, un aspect important pour le contrôle de l'érosion et de l'humidité.

Les données de performance seront recueillies au cours des prochaines années. Elles pourront orienter les décisions sur l'option de couverture qui sera éventuellement mise en place sur toute la surface du parc à résidus.

Au 31 décembre 2020, le gouvernement du Québec détenait 165,1 M\$ en garantie financière pour assurer la fermeture en temps opportun du site de la mine Canadian Malartic, lorsque celle-ci cessera ses activités.



Visitez notre section  
Développement durable

[canadianmalartic.com/fr/developpement-durable/](https://canadianmalartic.com/fr/developpement-durable/)

## Employés

Nous nous engageons à entretenir une relation juste et respectueuse avec nos employés.

**3-a : Favoriser un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec nos employés.**

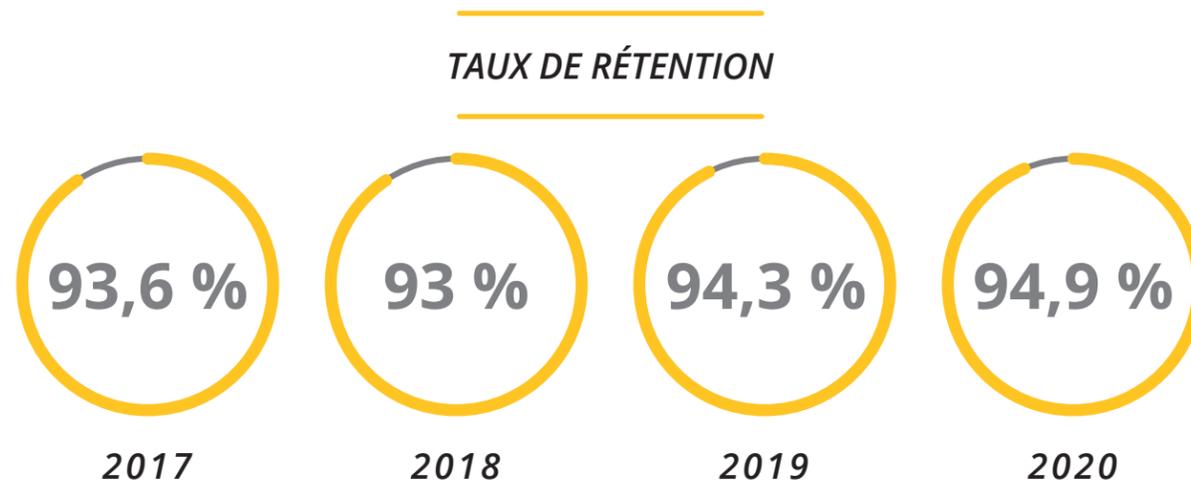
## RENCONTRE AVEC LA DIRECTION

Nous avons le souci de tenir informés nos employés à propos de nos opérations. La direction générale rencontre les travailleurs durant l'année afin de tracer le portrait de nos activités et performances. Ces rencontres constituent un moment privilégié d'échanges avec la direction. En 2020, deux périodes de rencontres de ce type ont eu lieu. Une première, au mois de février, et une seconde au mois de septembre. Dans ce dernier cas, le nombre de rencontres a dû être augmenté et la taille des groupes réduite afin de respecter la distanciation physique entre ces derniers.



### 3-b : Fournir des conditions de travail justes et compétitives et en favorisant le développement des compétences.

Afin d'attirer et de fidéliser sa main-d'œuvre, MCM vise à offrir à ses employés un environnement de travail motivant et d'excellentes conditions d'emploi.



## AVANTAGES SOCIAUX

### Assurances et assistance

Les employés permanents et à temps plein bénéficient d'une assurance-vie, d'une assurance invalidité et d'une assurance santé avantageuse, incluant les soins dentaires et les forfaits d'optique et de consultation médicale.

Lorsque nos activités ont été réduites au minimum, en mars 2020 pour une période de trois semaines, tous les employés de MCM ont continué d'être pleinement rémunérés. Ils ont aussi continué de bénéficier de leur couverture d'assurance collective.

Considérant que le mieux-être fait partie de la santé globale d'un individu, les employés doivent également choisir, à chaque année, l'une des deux options suivantes :

- un compte de soins de santé pour couvrir des frais médicaux non couverts par le régime d'assurances collectives; ou
- un compte de dépenses personnelles pour couvrir des activités ou des équipements de mise en forme ou de développement artistique et culturel.

### Régime d'achat d'actions

Afin de permettre à nos employés de bénéficier d'une rémunération liée à la valeur marchande des actions des deux sociétés mères, nous proposons un régime d'achat d'actions (RAA) à tous les employés travaillant à temps plein. MCM contribue à 50 % de l'investissement des salariés. La contribution maximale de l'employé est fixée à 10 % du salaire annuel de base.

Compte tenu de la difficulté à prévoir l'impact réel de la pandémie sur notre santé financière au début de la crise sanitaire, la contribution de l'employeur avait été suspendue au second trimestre de 2020. En fin d'année, considérant nos performances ainsi qu'un marché favorable de l'or, la contribution de l'employeur durant la période de suspension a finalement été payée aux employés qui participaient au RAA avant cette période.

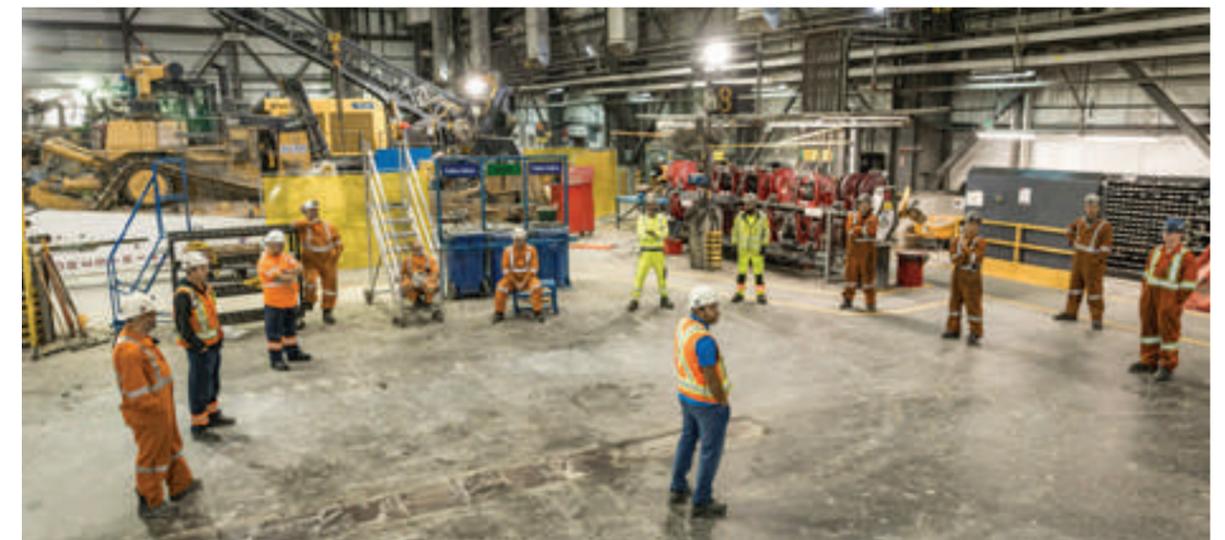
### Régime de retraite

Tous nos employés permanents sont automatiquement admissibles au programme de régime de retraite de MCM. La participation de l'entreprise est supérieure à celle de l'employé. MCM contribue pour un employé jusqu'à 6 % du salaire, pour une contribution de 5 % de l'employé.

100 % des employés permanents de MCM sont couverts par leur régime de retraite.

### Programme d'aide aux employés

MCM offre également à son personnel un programme d'aide aux employés gratuit et confidentiel. Il s'agit d'un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui vivent des problèmes personnels, professionnels, financiers ou de santé.



# FORMATION

Le succès de l'entreprise est étroitement lié à la force et à la mobilisation de son équipe. MCM considère que la formation permet aux employés d'exceller dans leurs fonctions actuelles et de se préparer à obtenir éventuellement d'autres responsabilités.

La période d'arrêt en raison de la COVID-19 a eu un impact majeur sur la formation. La reprise des activités de MCM s'est faite graduellement sur plusieurs semaines au printemps 2020, ce qui explique en partie la diminution du nombre d'heures et des investissements de formation. À ce chapitre, l'investissement de 2020 se chiffre à 1,3 M\$ comparativement à 1,7 M\$ en 2019, montant qui inclut les salaires, les coûts de formation et les frais afférents.

De plus, toutes les formations en grand groupe prévues au calendrier 2020 ont été annulées.

- Un total de 14 600 heures de formation a été dispensé comparativement à 18 135 heures en 2019.
- Tous les employés, incluant la main-d'œuvre étudiante et les stagiaires, ont reçu au moins une formation en 2020.

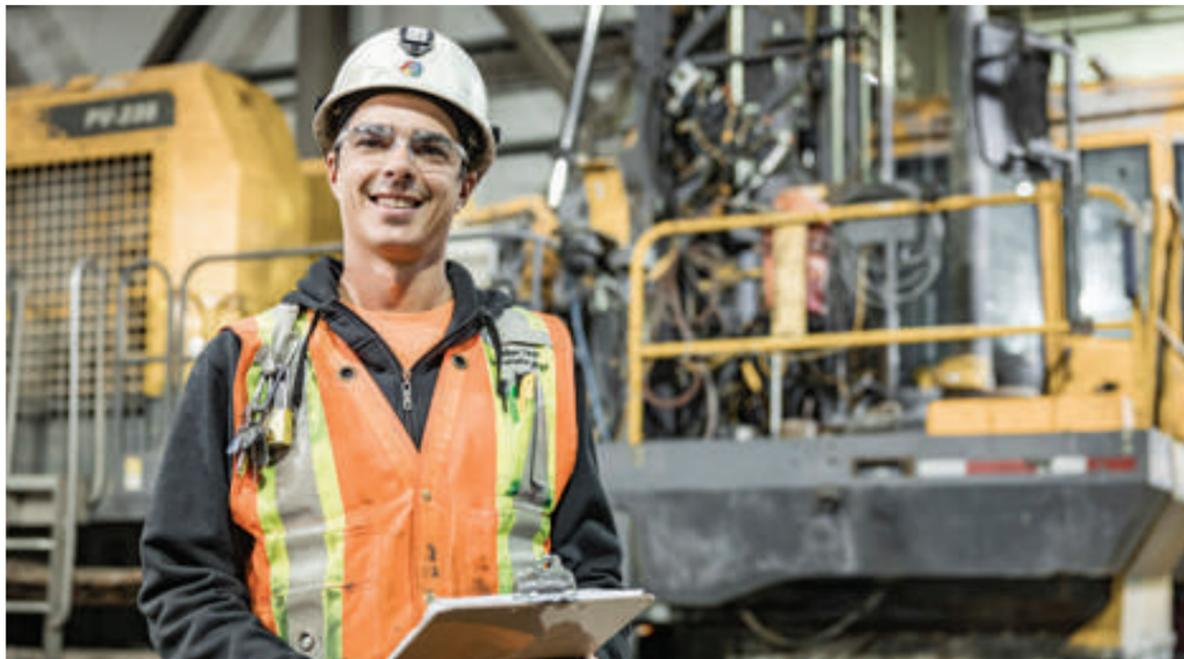
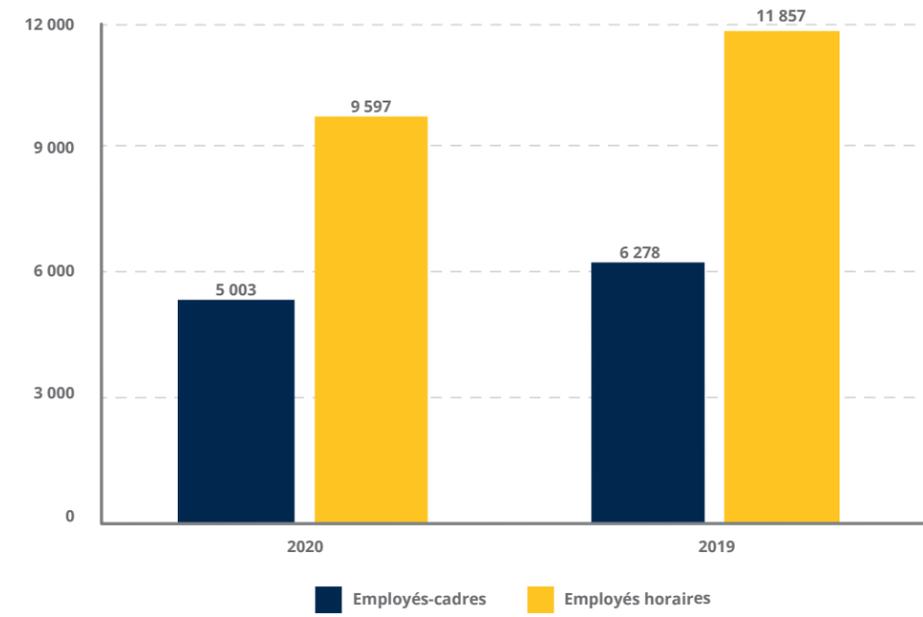


Figure 10 - Heures cumulées en formation



La moyenne d'heures de formation par employé a diminué comparativement à 2019 tant chez les employés-cadres que chez les employés horaires.

Figure 11 - Moyenne d'heures de formation par employé

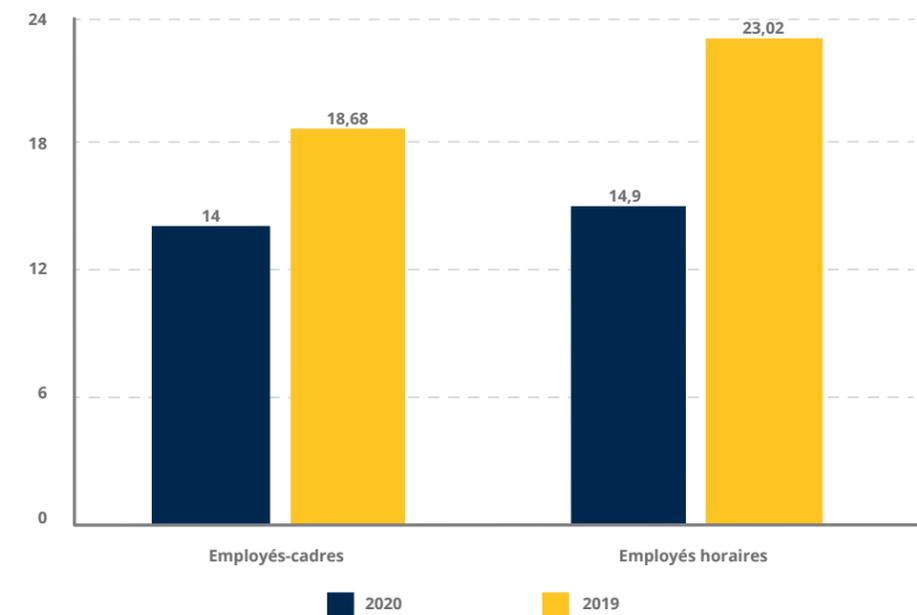
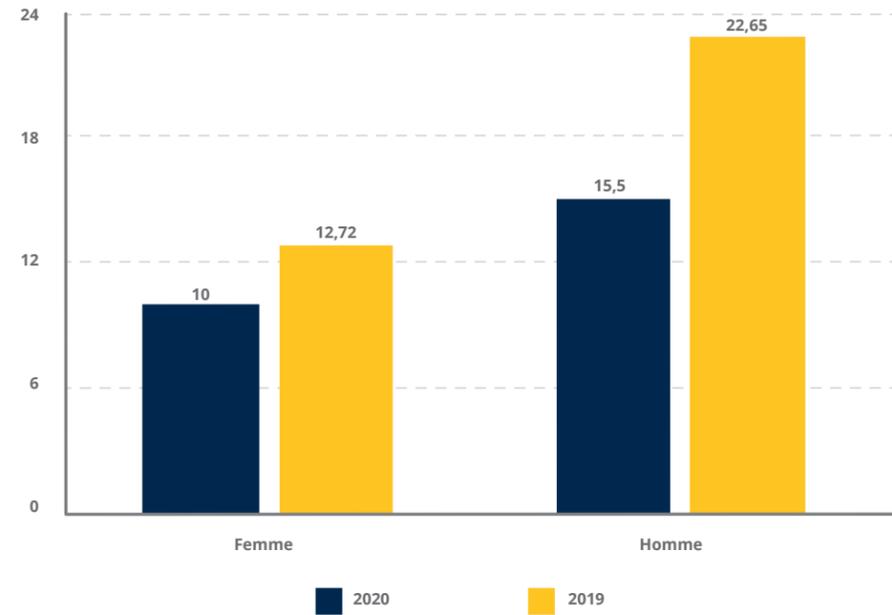


Figure 12 - Moyenne d'heures de formation répartie par sexe



Pour les raisons invoquées précédemment, la moyenne d'heures de formation a diminué entre 2019 et 2020 autant chez les femmes que chez les hommes. Les premières ont reçu une moyenne de 10 heures de formation en 2020 comparativement à 12,7 heures en 2019. Chez les seconds, la moyenne d'heures de formation a été de 15,5 heures en 2020 comparativement à 22,65 heures en 2019.

#### Programme interne de développement des candidats à la profession d'ingénieurs (CPI)

MCM facilite l'intégration de tout employé dans son nouvel environnement de travail, dont les candidats à la profession d'ingénieurs (CPI). Notre programme interne de développement des CPI est d'une durée de 24 mois et permet à ces derniers de travailler au sein des départements liés à la géotechnique, au forage-sautage, à la planification et aux opérations minières. En 2020, le volet de l'amélioration continue a également été ajouté, afin de permettre aux CPI d'approfondir leurs connaissances en participant à la réalisation d'un projet d'amélioration continue au sein des opérations minières. En 2020, 6 employés ont bénéficié du programme.

## STAGES ET EMPLOIS D'ÉTÉ

En collaboration avec différentes institutions d'enseignement, MCM offre des opportunités de stages à des étudiants qui suivent des formations professionnelles, collégiales et universitaires. Les partenaires en ce domaine sont nombreux :

- **Universitaire :**
  - Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
  - Université Laval
  - École de technologie supérieure
  - Polytechnique Montréal
  - Université de Sherbrooke
  - Université McGill
  - Université de Toronto
  - Université du Québec en Outaouais
  - Université d'Ottawa
- **Collégial :**
  - Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
  - Cégep de Thetford
- **Formation professionnelle :**
  - Centre de formation professionnelle Val-d'Or
  - Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi
  - Centre Polymétier de Rouyn-Noranda



Nous avons été présents auprès des établissements scolaires malgré la situation relative à la COVID-19. La plupart des universités ont organisé des foires d'emploi virtuelles offrant du même coup une belle alternative pour faire connaissance avec des étudiants. Les visites industrielles des Cégeps et Universités à la mine n'ont malheureusement pas été possibles dû à la situation de la pandémie. Il est important de noter qu'aucun stage ni emploi étudiant n'ont été compromis par la situation, mais l'entrée en fonction des étudiants a dû être retardée compte tenu du retour progressif des opérations au printemps 2020.

De plus, de concert avec le département de formation, nous avons revu nos méthodes d'accueil et de formations pour les stagiaires et étudiants. En effet, la plupart des formations se sont données en ligne. Pour les formations en présentiel, nous avons réduit la taille des groupes pour respecter la distanciation physique.

Au-delà des présentations de nos activités dans différents établissements scolaires, les emplois d'été et les stages offerts, notamment pour les enfants de nos employés, représentent pour les étudiants une opportunité de se familiariser avec le milieu du travail et de développer un réseau de contacts.

- 5 activités réseautage réalisées dans des établissements scolaires en présentiel (avant la période de la COVID-19) et par la suite, 5 activités réseautage sous forme virtuelle. Ces activités nous permettent de nous faire connaître et de recruter une main-d'œuvre qualifiée.
- 68 stages réalisés en 2020.
- Durée moyenne des stages :
  - Universitaire : 15 à 16 semaines
  - Collégial : 11 à 12 semaines
  - Formation professionnelle : 3 semaines
- 50 étudiants embauchés à l'été 2020.



**3-c : Traiter nos employés et partenaires de façon juste et équitable et en leur fournissant des opportunités égales à tous les niveaux de l'organisation et sans préjudices.**

## CODE DE DÉONTOLOGIE

Le Code de déontologie du Partenariat Canadian Malartic couvre plusieurs aspects de l'article 3-c de notre politique de développement durable. Tel que le prévoit le Code, chacun de nos dirigeants et employés est tenu de réitérer annuellement son engagement en signant le formulaire approprié.

De plus, les tierces parties, qu'elles soient des personnes ou des entreprises, doivent aussi s'engager à se conformer à ces dispositions, à promouvoir les buts, mesures, objectifs et principes qui y sont énoncés et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer sa mise en application dans son milieu de travail.

# ENGAGEMENT ET PLAN D'ACTION

À la suite d'un sondage sur l'engagement effectué auprès des employés en 2017, nous avons mis en place un plan d'action afin de répondre à certaines préoccupations qui ont alors été exprimées.

En 2020, nous avons poursuivi la réalisation de ce plan d'action avec les activités suivantes :

- **Instauration d'une évaluation annuelle pour les employés horaires.** Il s'agit d'une rencontre entre le superviseur et l'employé qui permet de discuter de la performance de ce dernier, de ses aspirations et d'échanger sur le travail en général.
- **Révision du processus d'évaluation de la performance des employés cadres.** À la suite d'un exercice pour obtenir la rétroaction des employés et des superviseurs en 2019, le processus d'évaluation de la performance a ainsi été révisé et simplifié. Ce processus laisse davantage de place aux échanges et discussions sur les aspirations de l'employé.
- **Implantation d'un programme de reconnaissance des années de service sans accident avec perte de temps.** Les employés ayant 5 et 10 ans sans accident avec perte de temps ont tous reçu un certificat et un cadeau de reconnaissance pour ces jalons importants.
- **Valeurs de MCM.** Les trois principales valeurs de l'entreprise ont été identifiées et définies. Les employés ont été impliqués dans certaines phases du processus. Un lancement officiel auprès des employés a été réalisé à l'automne 2020.
- **Poursuite des présences terrain de l'équipe de direction.** Ces visites ont cessé au mois de mars à cause de la pandémie. Elles constituent des activités distinctes des inspections réalisées par l'équipe de direction en matière de santé et sécurité.

Un nouveau sondage auprès des employés était prévu en 2020 mais a été reporté à 2021 en raison de la pandémie.

# RETOUR AU TRAVAIL ET CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE

Sur les 46 employés ayant pris un congé parental en 2020, 45 étaient revenus en poste au 31 décembre.

Nous permettons aux employés-cadres de moduler leur horaire, comme de débiter leur journée plus tôt. MCM offre également la possibilité de travailler selon un horaire 5-2/4-3\* donnant ainsi une journée de congé par période de paie qui totalise 80 heures.

# PRÉPARATION À LA RETRAITE

Nous offrons un programme de formation aux employés et à leur partenaire de vie, sur une base volontaire, sur la préparation à la retraite pour les employés de 50 ans et plus. Celui-ci inclut un volet financier et un volet psychologique.

En raison de la COVID-19, la formation a été reportée en 2021.

\* 5 jours de travail, 2 jours de congé suivis de 4 jours de travail et de 3 jours de congé.

**3-d : Veiller à ce qu'aucune pratique discriminatoire ne soit tolérée en milieu de travail.**

**3-e : Mettre en place un mécanisme de règlement des différends équitables et non discriminatoires pour nos employés.**

## DES POLITIQUES FORTES

Nous nous engageons à lutter contre toute forme de discrimination au regard du sexe, de l'âge ou de la nationalité et de la culture et nous nous appuyons sur notre politique d'embauche et notre politique en matière de prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence en milieu de travail. En outre, il n'existe aucune disparité de salaire entre les hommes et les femmes à l'embauche puisque nous appliquons le principe de l'équité salariale.

## COMITÉ BONNE ENTENTE

Le Comité bonne entente (CBE) est une plateforme d'échanges visant à mieux comprendre les préoccupations des employés et de travailler conjointement à l'amélioration et au maintien de bonnes relations de travail. Il s'agit d'un mécanisme consultatif qui mène à des actions concrètes visant soit à résoudre les problèmes signalés ou à améliorer notre gestion des ressources humaines et le milieu de travail. Le Comité est composé de 11 représentants de la direction et de 8 représentants

des employés. Ces derniers sont élus par les collègues du secteur qu'ils représentent.

En 2020, il y a eu 9 rencontres du CBE, dont 2 en présence et 7 avec des employés en salle et d'autres en ligne. À cela s'ajoute les rencontres départementales et de la négociation annuelle. Enfin, 2 rencontres ont été annulées en raison de la COVID-19.

## VIGILANCE SUR L'INTÉGRITÉ

Nous appliquons les principes de la Politique relative à la vigilance sur l'intégrité du Partenariat qui prévoit, entre autres, un mécanisme de signalement à l'interne de pratiques douteuses.



**3-f : Assurer un milieu de travail exempt d'alcool et de drogue.**

## POLITIQUE ALCOOL, DROGUES ET MÉDICAMENTS

À la suite de l'adoption par le parlement canadien de la Loi sur le cannabis en 2018, notre Politique alcool, drogues et médicaments a été révisée et chacun de nos employés s'est engagé, par signature, à respecter entièrement cette dernière.

À l'automne 2020, la direction a eu recours à une approche plus soutenue et à procéder, pour la toute première fois, à une opération tolérance zéro sur le site. Cette opération s'est tenue par le biais d'une firme privée et d'un chien pisteur pour la détection de stupéfiants.

Enfin, des rappels sont effectués lors des rencontres en santé et sécurité et tous les nouveaux employés signent la Politique dès l'embauche.



Visitez notre section Emplois

[canadianmalartic.com/fr/emplois/](https://canadianmalartic.com/fr/emplois/)

## Communauté



**Nous nous engageons à contribuer au développement durable des communautés où se trouvent nos opérations, au niveau social et économique, et à entretenir une relation juste et respectueuse avec notre communauté d'accueil.**

**3-a : Favoriser un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec notre communauté d'accueil.**

## DE NOMBREUX OUTILS ET ESPACES DE DIALOGUE

Le maintien d'une cohabitation harmonieuse passe avant tout par la communication d'une information complète et transparente. Cette façon de faire s'avère d'autant plus importante dans un contexte où nous vivons tous, pour une première fois, une pandémie mondiale.

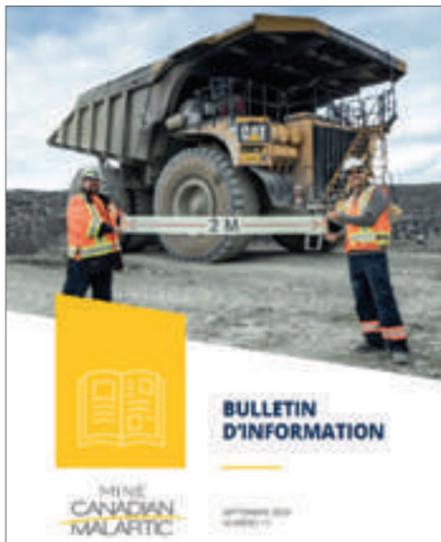
MCM communique avec différentes parties prenantes : les citoyens de Malartic et de Rivière-Héva, nos employés et ceux des entrepreneurs, les fournisseurs, les partenaires communautaires, les municipalités et gouvernements, les Premières Nations, les médias, les membres de l'industrie minière, ainsi que tout groupe intéressé par nos activités.

En 2020, nous avons publié, entre autres, des bulletins d'information, des communiqués de presse, des publicités et des mémos aux citoyens. En mars 2020, nous avons mis en ligne un tout nouveau site Internet afin de mieux informer nos parties prenantes sur nos actions mises en place pour contrer la COVID-19. Nous avons également été plus actifs sur les médias sociaux, des plateformes qui nous permettaient de communiquer rapidement les ajustements nécessaires en contexte de pandémie.

Autant d'interventions qui permettent d'informer sur les activités de la mine, de répondre aux questions, en plus de rappeler à tous les différents moyens par lesquels il est possible de communiquer avec nous.

#### FAITS SAILLANTS

- Plus de 75 communications transmises aux citoyens et différentes parties prenantes externes.
- Près de 20 supports différents de communications utilisés.
- Mise en ligne d'un nouveau site Internet.
- 130 publications sur nos plateformes de médias sociaux



Nous avons publié quatre bulletins d'information en 2020 notamment destinés à la population de Malartic. Ces bulletins nous ont principalement permis de partager des informations sur les activités de la mine, nos actions en lien avec la COVID-19 et nos réalisations en matière d'implication communautaire.



## LOCAL DE RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

Notre Local de relations avec la communauté est situé au 1041, rue Royale à Malartic.

Au chapitre de l'affluence à notre Local, nous avons connu une baisse importante en 2020 en accueillant 4 023 personnes comparativement à 6 718 personnes en 2019. Cela s'explique principalement par sa fermeture du 24 mars au 15 juin en raison de la COVID-19. Cependant, nous avons su nous adapter en instaurant de nouvelles façons de faire comme la reprise à distance de certains programmes, notamment les compensations prévues au Guide de cohabitation.

Les principaux motifs des visites au Local en 2020 ont été l'inscription au programme de compensation, le programme de revitalisation, les demandes d'information et le partage de préoccupations.

**3-e : Mettre en place un mécanisme de règlement des différends équitables et non discriminatoires pour notre communauté d'accueil.**

## GESTION DES PRÉOCCUPATIONS ET DES PLAINTES

Nous avons en place une Politique de résolution des préoccupations et des plaintes qui répond à l'objectif de préserver au maximum la qualité de vie des résidents de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva. Elle sert à encadrer et clarifier les méthodes de résolution et de traitement des préoccupations et des plaintes adressées à la mine.

La gestion diligente des plaintes et des préoccupations est une pratique essentielle pour assurer une bonne cohabitation entre nos activités et la communauté avoisinante.

La procédure prévoit d'intervenir rapidement et d'effectuer un suivi rigoureux pour chaque signalement communiqué. Par ailleurs, chacune des plaintes est compilée dans un registre, tout en assurant la confidentialité des personnes qui les formulent. Elles sont également communiquées au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC).

En 2020, nous avons enregistré 13 plaintes comparativement à 20 en 2019. Cette réduction s'explique principalement par une réduction significative des signalements relatifs à la circulation routière sur le chemin du Lac Mourier suite à de la sensibilisation effectuée auprès des travailleurs.



Tableau 11 - Type et nombre de plaintes reçues par MCM en 2020

Événements	Trimestre			
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
Vibrations et surpressions	4	1	1	3
Bruit	0	0	0	0
Poussière	0	0	1	0
Autres	2	0	0	1
<b>Total par trimestre</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>13</b>			

Les préoccupations et les plaintes peuvent être communiquées à l'équipe de relations avec la communauté.

- En personne, au Local de relations avec la communauté situé au 1041, rue Royale à Malartic
- Par téléphone : 819 757-2225, poste 3425
- Par courriel : [relationscommunautaires@canadianmalartic.com](mailto:relationscommunautaires@canadianmalartic.com)

**3-g : Bâtir des relations à long terme avec nos communautés d'accueil.**

**3-j : Respecter les droits humains fondamentaux et les cultures, coutumes ou valeurs de tous ceux qui sont touchés par nos activités.**



## COMITÉ D'ÉCHANGES ET DE SUIVI CANADIAN MALARTIC

### Un comité au service de la communauté

Le Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (CES-CM) est un lieu privilégié d'échanges entre MCM et la communauté dans le but de favoriser une cohabitation harmonieuse à Malartic. Le CES-CM vise à impliquer la communauté locale dans nos activités. Son rôle est de :

- Constituer un espace de dialogue et de partage d'information entre MCM, les personnes et les organisations concernées par les activités de MCM.
- Développer une compréhension commune, complète et nuancée des impacts et des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés aux activités de MCM.
- Relayer l'information découlant des activités du CES-CM aux organismes et aux citoyens.
- Faire des recommandations à MCM dans le but d'influencer et de bonifier ses pratiques, de proposer des solutions concertées et de maximiser les retombées dans la communauté.

Bien que le contexte de pandémie ait été une source de défis, les membres du CES-CM ont su s'adapter en tenant quatre rencontres virtuelles en 2020. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- Présentation de la démarche de certification de MCM auprès de l'Institut international de gestion du cyanure.
- Présentation des résultats du suivi des puits résidentiels.
- Démarche d'information et de consultation – Projet souterrain Odyssey.
- Suivi des composantes sociales et économiques – Volet des acteurs sociaux.

Les comptes-rendus des rencontres ainsi que le rapport annuel 2020 du CES-CM sont disponibles à l'adresse [canadianmalartic.com/fr/comite-dechanges-et-de-suivi/](http://canadianmalartic.com/fr/comite-dechanges-et-de-suivi/)

## LE GUIDE DE COHABITATION

Le Guide de cohabitation a été élaboré dans le cadre de la démarche de co-construction, un vaste processus de consultation tenu de 2015 à 2017 ayant pour objectif d'impliquer la communauté dans l'amélioration de nos pratiques. Ce travail a été réalisé par le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic composé de représentants de la Ville de Malartic, du Comité de suivi Canadian Malartic et de MCM. Celui-ci est toujours en application. Le Guide inclut :

- Un programme de compensation relativement aux impacts et inconvénients générés par les activités de MCM;
- Des lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic;
- Des principes directeurs quant à la revente des propriétés acquises par MCM;
- Des mesures de prévention, de gestion et d'atténuation des impacts.

Dans le contexte de la COVID-19, nous avons dû nous adapter notamment en prolongeant la période d'inscription de certains programmes prévus au Guide de cohabitation, mais nous avons réussi à respecter tous nos engagements envers notre communauté d'accueil.

La carte qui se trouve à la page suivante localise les quatre zones visées par le Programme de compensation couvrant l'année 2019 à Malartic. Une nouvelle zone (zone D) a été ajoutée au Guide de cohabitation afin que les citoyens du chemin des Merles de Rivière-Héva puissent bénéficier de compensations équivalentes à la zone C du Guide pour le passé et le futur. L'intégration de cette nouvelle zone découle de l'entente à l'amiable intervenue entre MCM et le représentant de l'action collective en décembre 2019.



Figure 13 - Carte des zones visées par les compensations pour l'année 2019



\* Pour les résidence déjà existantes et situées le long du chemin des Merles de Rivière-Héva.

## PROGRAMME DE COMPENSATION

Le taux d'adhésion des citoyens de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva au programme de compensation couvrant l'année 2019 démontre que le Guide de Cohabitation est bien ancré au sein de la communauté.



### Résultats du programme de compensation couvrant l'année 2019

- 98 % taux d'adhésion.
- 2,6 M\$ versés aux citoyens de Malartic et du chemin des Merles de Rivière-Héva.



## PROGRAMME DE REVENTE DES PROPRIÉTÉS ACQUISES

Le Guide de cohabitation comporte des lignes directrices encadrant l'acquisition de résidences à Malartic. Ainsi, depuis 2016, nous achetons des résidences de propriétaires qui souhaitent déménager du quartier sud, soit celui situé le plus près de la mine. En 2020, nous avons acquis 10 maisons. Ce volet du Guide qui devait initialement prendre fin 31 août 2020 a été prolongé jusqu'au 9 novembre 2020 en raison de la pandémie.

Dans le but de revitaliser le quartier, notamment en rénovant certaines des maisons acquises, et de favoriser l'accueil de nouvelles familles, un programme de revente de ces maisons est en vigueur depuis mai 2018. Toute personne désirant faire l'acquisition d'une propriété à Malartic est admissible. En 2020, 4 maisons ont été vendues.

**2020 : 10 maisons acquises 4 maisons vendues**

**Depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2020 :**

**57 maisons acquises 41 maisons vendues**

## DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE L'ATTÉNUATION DES IMPACTS

Le Guide de cohabitation fait également état des mesures d'atténuation que nous mettons en place dans le but de réduire certains impacts que pourraient occasionner nos activités minières, dont le bruit et la poussière.



### Exemples de mesures de suivi et d'atténuation

Trois stations de mesure de la qualité de l'air située dans la ville de Malartic permettent à l'équipe de MCM d'être avisée en temps réel du niveau de poussière et d'entreprendre des actions rapidement lorsque les niveaux de poussière augmentent. Les endroits ont été déterminés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Un écran acoustique, composé notamment d'un isolant (laine de roche) et de tiges de saules, a été érigé le long du parc linéaire de l'avenue Champlain, à l'entrée est de la ville de Malartic, afin d'absorber le bruit de la circulation de la route 117.



## PROGRAMME DE REVITALISATION

Grâce aux conditions de l'entente à l'amiable conclue à l'automne 2019 entre MCM et le demandeur dans le cadre de l'action collective, les propriétaires d'un immeuble résidentiel ou commercial du quartier sud de Malartic ont pu bénéficier d'un Programme de revitalisation, dont la période d'inscription s'est tenue à l'été 2020. Notre investissement de 1,5 M\$ dans ce programme contribuera à l'amélioration du milieu de vie et répond ainsi à l'engagement de MCM de participer activement à la revitalisation de ce quartier.

# PROJET ODYSSEY : DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

En 2020, nous avons préparé une demande de modification de décret afin de pouvoir ajouter, entre autres, les zones East Gouldie et East Malartic au Projet Odyssey qui comprend déjà les zones Odyssey Nord et Sud, le puits, la rampe et les infrastructures de surface.

Dans le cadre de la préparation de cette demande au MELCC, une démarche d'information et de consultation en ligne a été tenue en novembre 2020 afin d'aborder différents thèmes liés à l'exploitation éventuelle de la mine.

**Tableau 12 - Thématiques abordées lors de la démarche d'information et de consultation pour le Projet Odyssey**

Qualité de l'air	Eaux souterraines
Plan de restauration	Ambiance sonore
Vibrations	Circulation
Émissions de gaz à effet de serre	

Un rapport traitant des commentaires, questions et préoccupations recueillis lors de cette démarche est intégré à la demande de modification de décret.



**Le rapport est disponible sur notre site Web.**



## SUIVI DES COMPOSANTES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

En vertu du décret gouvernemental autorisant le Projet Extension Malartic (PEM), MCM doit réaliser tous les trois ans le suivi des composantes sociales et économiques (SCSE) pour toute la durée de vie de la mine.

Pour effectuer ce suivi social, les travaux suivants ont été réalisés :

- Une étude des caractéristiques sociodémographiques et économiques de Malartic et des retombées économiques de MCM;
- Une série d'entrevues auprès des acteurs sociaux de Malartic;
- Un sondage pour obtenir une évaluation citoyenne de la performance environnementale, sociale et économique de MCM;
- Un bilan du Guide de cohabitation;
- Un bilan des investissements communautaires de MCM;
- Un suivi des mesures d'atténuation ponctuelles mises en place par MCM spécifiquement dans le cadre des travaux du PEM;
- Un audit externe dans le cadre de l'initiative *Vers le développement minier durable*.

Voici un résumé des résultats de l'évaluation qui s'est tenue en janvier 2020.



#### Environnement

La très grande majorité des participants au sondage estime que la performance environnementale de MCM répond à ses attentes et qu'elle est satisfaite des efforts réalisés par MCM pour réduire l'impact de ses activités.



#### Implication sociale

La très grande majorité des participants est d'avis que l'implication sociale de MCM répond à ses attentes et qu'elle considère que les contributions sociales de MCM améliorent significativement la vie des Malarticois.



#### Contribution économique

La très grande majorité des participants considère que la contribution économique de MCM répond à ses attentes et que MCM fait suffisamment d'efforts pour inciter ses employés à habiter à Malartic.

Avec cette évaluation, nous avons constaté qu'on s'attend à ce que MCM poursuive ses efforts, les bonifie même, pour continuer d'assurer une bonne cohabitation avec la population de Malartic.

Consultez le rapport d'analyse de l'évaluation citoyenne du SCSE au [canadianmalartic.com](http://canadianmalartic.com), section Communauté.



**3-i : Contribuer au développement socio-économique des communautés d'accueil par l'entremise d'investissements dans des initiatives communautaires ainsi que dans des projets structurants pour leur viabilité socio-économique à long terme.**

## SOUTIEN À LA COMMUNAUTÉ

### DES INTERVENTIONS VARIÉES RÉPONDANT AUX BESOINS DU MILIEU

Depuis plusieurs années, nous exprimons la ferme volonté de contribuer au développement social, communautaire et économique de notre communauté d'accueil et de la région. Ainsi, nous soutenons financièrement plusieurs organismes à but non lucratif et acteurs du développement, ainsi qu'une diversité d'initiatives portées par la population. Nos leviers sont multiples :

1. Dons et commandites
2. Implications communautaires
3. Travaux de recherche et développement
4. Fonds Eссор Canadian Malartic
5. ÉcoMalartic

En 2020, nous avons poursuivi notre engagement à participer à un milieu de vie dynamique et en santé. Nous avons notamment remis près de 1,2 M\$ en investissement communautaire et en recherche et développement.

**1,2 M\$ en investissement communautaire  
et en recherche et développement**



## DONS ET COMMANDITES

Dans le cadre de notre engagement visant à stimuler la croissance de la communauté, nous poursuivons nos efforts en investissant localement et régionalement dans plusieurs projets.

Croyant à la portée de la solidarité sociale, nous sommes ouverts aux partenariats avec des organismes dont les programmes ou projets rejoignent nos domaines d'intervention privilégiés, soit l'art et la culture, l'éducation, la santé, les sports et la protection de l'environnement et qui ont un impact positif dans leur milieu.

Plusieurs organisations de la région ont vu leur quotidien et leurs activités transformées en 2020. Notre réalité a peut-être changé, mais nos engagements sont demeurés les mêmes. En voici quelques exemples :



- En ayant à cœur les gens d'ici, MCM a souhaité faire sa part pendant une période difficile en remettant, au printemps 2020, une somme de 30 000 \$ dans la communauté. Ces fonds ont été répartis au sein de différents organismes de Malartic et de la région qui offrent notamment des services d'aide alimentaire et de soutien divers aux personnes âgées ou aux familles en situation précaire.
- Afin de soutenir la mission de l'établissement de soins palliatifs de Val-d'Or, MCM a versé 5 000 \$ à la Maison de la source Gabriel dans un contexte où toutes les campagnes de collectes de fonds prévues ont été reportées.



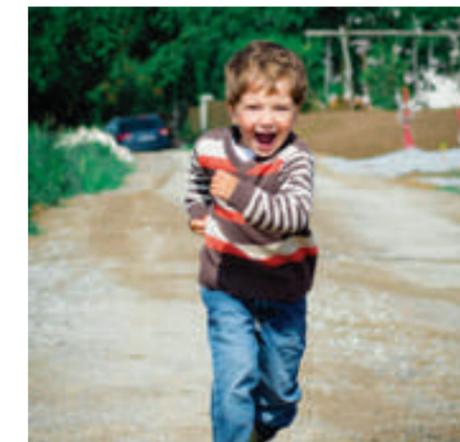
- Nous avons répondu à l'appel de l'Organisme de participation des parents de l'école des Explorateurs à la suite de l'annulation de la collecte de bonbons pour l'Halloween à Malartic. Ainsi, 400 sacs de bonbons leur ont été remis pour une distribution aux élèves lors d'une journée thématique. Les tout-petits du CPE Bambin et Câlin en ont aussi profité avec la remise de 130 sacs.



- Malgré l'annulation d'événements célébrant la fin de l'année scolaire, MCM a également contribué aux programmes de bourses de la Fondation de l'UQAT, du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, y compris le campus de Val-d'Or, de la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations de Val-d'Or et du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or. Ces différents appuis totalisent 10 000 \$ en 2020.



- Depuis déjà plusieurs années, MCM invite les membres du Comité reconnaissance des aînés de Malartic et du Comité renaissance des aînés de Rivière-Héva à visiter le site de la mine. Malheureusement cette année, en raison du contexte actuel, l'activité a dû être annulée. Nous avons pensé remettre à chacun un jeu de cartes à jouer afin de leur témoigner notre soutien en ces temps plus difficiles.



- ESPACE Abitibi-Est, un organisme en prévention de la violence faite aux enfants a reçu une contribution de 3 000 \$ de la part de MCM afin de produire une vidéo animée sur les droits des enfants. Cette production s'est avérée nécessaire compte tenu de l'annulation des tournées dans les écoles.



- MCM a contribué à la création d'un jardin collectif à l'Hôpital en santé mentale de Malartic, une initiative des employés de l'unité de réadaptation de l'établissement. L'activité avait pour but de développer les habiletés sociales et de promouvoir les bonnes habitudes de vie des bénéficiaires.



### J'adopte un arbre

En raison de la pandémie, nous avons été dans l'obligation d'annuler l'initiative « J'adopte un arbre » qui vise, entre autres, à revitaliser le milieu en plus de favoriser l'embellissement des différents quartiers de la ville de Malartic.



- En fin d'année, nous avons également versé 2 000 \$ pour l'organisation des paniers de Noël à Val-d'Or ainsi que 3 500 \$ au comptoir alimentaire de Malartic.



### Programme d'implication bénévole

Notre programme d'implication bénévole de nos employés dans la communauté était toujours en place en 2020, mais n'a été utilisé qu'en début d'année. Afin de sensibiliser notre équipe à l'importance de s'engager et ainsi favoriser une culture d'entraide, nous prenons soin de diffuser au sein de notre entreprise les besoins de bénévoles des organismes de Malartic. Notre équipe est fière de donner de son temps et de contribuer activement à la promotion de l'engagement bénévole.

## TRAVAUX DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

MCM participe au financement de certains travaux de recherche et développement, notamment en prévision de la restauration de son parc à résidus miniers et l'atteinte des meilleures pratiques dans le traitement du minerai.

**Tableau 13 - Contributions de MCM à des activités de recherche et développement en 2020**

Institut de recherche en mines et environnement (IRME) de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et Polytechnique Montréal	300 000 \$
Chaire industrielle CRSNG-UQAT sur la biodiversité en contexte minier	65 000 \$
Consortium de recherche en traitement de minerai (COREM)	200 000 \$
<b>Total</b>	<b>565 000 \$</b>

## LE FONDS ESSOR CANADIAN MALARTIC : AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le Fonds Essor Canadian Malartic (FECM) a été créé en 2008 afin de laisser un héritage positif aux générations futures. Il vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de Malartic ainsi que l'essor à long terme de la ville grâce à la promotion et au soutien d'initiatives ayant un impact durable sur le développement économique, social et culturel. Un conseil d'administration a le mandat d'analyser les demandes qui lui sont adressées et MCM prend en charge le volet administratif.

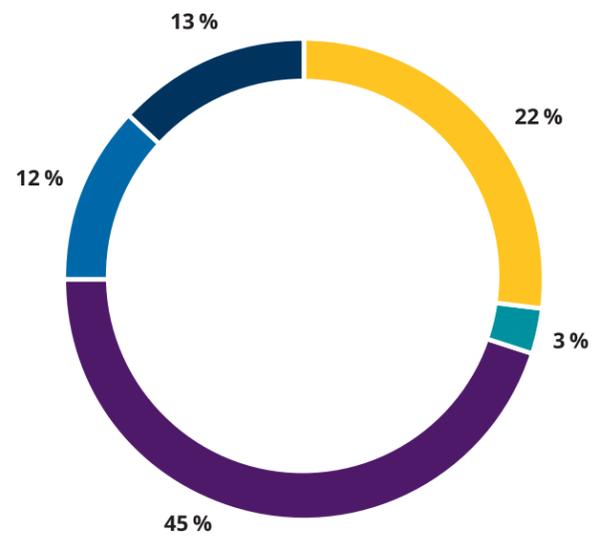
Nous avons versé 165 000 \$ au Fonds en 2020.

En 2020, le FECM a :

- remis près de 70 000 \$ à la communauté;
- soutenu particulièrement le bien-être des personnes à faible revenu et le sport amateur.

Pour recevoir du financement auprès du FECM, les organismes doivent déposer une demande de financement et remplir un formulaire disponible à l'adresse [canadianmalartic.com/fr/communaute/fecm/](http://canadianmalartic.com/fr/communaute/fecm/).

Figure 14 - Pourcentage des sommes remises à la communauté en 2020 par le FECM



- Bien-être des personnes à faible revenu
- Arts et culture
- Sport amateur
- Éducation
- Santé et services sociaux

Exemples de financements remis par le Fonds Essor Canadian Malartic à la communauté en 2020



Club de motoneige de Malartic – Reconstruction du pont Goldfield : 25 000 \$



Regroupement local partenaires jeunesse Vallée-de-l'Or – Projet Relevailles : 5 000 \$



Comptoir alimentaire de Malartic : 12 000 \$



Refuge jeunesse Malartic : 8 000 \$



Le rapport d'investissement 2020 du FECM est disponible à l'adresse [canadianmalartic.com/fr/communaute/fecm](http://canadianmalartic.com/fr/communaute/fecm).

## ÉCOMALARTIC



Nous souhaitons soutenir des initiatives locales qui encouragent la vitalité de Malartic. Depuis 2016, nous avons pris l'engagement de soutenir le plan de développement durable ÉcoMalartic. Ce dernier vise, entre autres, à assurer la pérennité des retombées de la mine. Pour en connaître davantage, consultez le site [www.ecomalartic.com](http://www.ecomalartic.com).

**3-k : Travailler en partenariat avec les peuples autochtones pour établir une relation mutuellement bénéfique, coopérative et productive, fondée sur une approche caractérisée par des communications bidirectionnelles, des consultations et des partenariats efficaces.**

# ENTENTE DE COLLABORATION HISTORIQUE AVEC 4 PREMIÈRES NATIONS

MCM vise la collaboration avec l'ensemble des parties intéressées par ses opérations, y compris les communautés autochtones.

En mars 2018, un groupe de travail composé de représentants de MCM et des Premières Nations d'Abitibiwinni, de Lac Simon, de Winneway et de Kitcisakik a été mis sur pied. Ce groupe, dont le mandat

était d'élaborer et de conclure une entente de collaboration visant le soutien au développement durable des communautés impliquées qui soit satisfaisante pour les deux parties, s'est rencontré à plusieurs reprises au courant de l'année 2019. C'est toujours avec autant d'engagement, de diligence et de bonne foi de chacune des parties que les travaux se sont poursuivis en 2020.

Le 3 juin 2020, après plus de deux années de travail rigoureux, MCM et les Premières Nations Anicinapek d'Abitibiwinni, de Lac Simon, de Long Point et de Kitcisakik, annonçaient publiquement une entente de collaboration visant le développement durable des quatre Premières Nations Anicinapek et leur participation accrue aux activités et projets miniers de MCM.

Cette entente est une première du genre en Abitibi-Témiscamingue entre des Premières Nations et une entreprise minière en activité.

L'entente de collaboration prévoit des mesures permettant d'accroître jusqu'en 2027 la participation des quatre Premières Nations aux activités de MCM, relativement à la formation, aux opportunités d'emplois et d'affaires, ainsi qu'à la protection de l'environnement. Des contributions financières seront également versées annuellement aux quatre communautés en vue de favoriser leur développement durable et permettre, par exemple, la réalisation de projets structurants.

Les parties ont à cœur de faire vivre l'entente au quotidien et d'établir une relation à long terme, mutuellement profitable, concertée et respectueuse, fondée sur le dialogue, le partage de l'information, la franchise et la confiance.



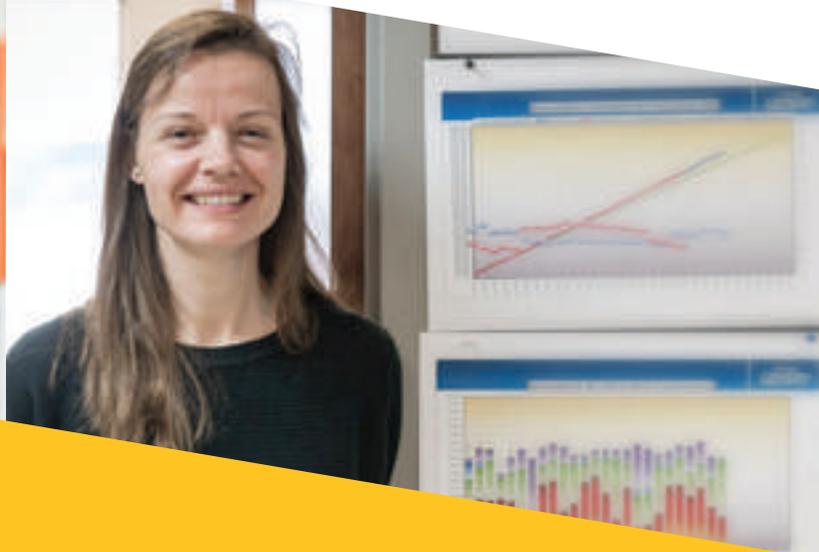
Visitez notre section  
Communauté

[canadianmalartic.com/fr/communaute/](http://canadianmalartic.com/fr/communaute/)





# MINE CANADIAN MALARTIC



**Coordination et rédaction :**  
Mine Canadian Malartic

—  
**Conception graphique :**  
TMR Communications

**Nous contacter**

—  
[relationscommunautaires@canadianmalartic.com](mailto:relationscommunautaires@canadianmalartic.com)  
819 757-2225, poste 3425  
[canadianmalartic.com](http://canadianmalartic.com)

**Nous suivre**

